EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS DU 17 novembre 2014

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 07 novembre 2014, accompagnée d'un ordre du jour comportant 100 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 12 novembre 2014 comportant 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 43 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : M. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DI RUPO, M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, MILLER, M. LECOCO, Mme MOUCHERON, Mme NAHIME, G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, M. Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, Mme WUILBAUT-VAN M. ANTONINI, HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE. M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. DUFRANE, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr HAMBYE, Conseillers communaux

et M. Philippe LIBIEZ, Directeur général f.f.

1^{er} Objet : Conseil communal. Prise d'acte de l'empêchement d'un Échevin. Secrétariat

Voir Conseil commun Ville/CPAS

2^e Objet : Conseil communal. Vérification des pouvoirs – prestation de serment et installation d'un Échevin. Secrétariat

Voir Conseil commun Ville/CPAS

3^e Objet : Conseil communal. Formation du nouveau tableau de préséance des membres du Conseil communal. Secrétariat

Voir Conseil commun Ville/CPAS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Nous reprenons les travaux du Conseil communal, d'abord, en vous rappelant que le prochain Conseil se tient le mardi 16 décembre à 18h00, que c'est un Conseil où il faudra être en forme. Alors, il y aura s'il vous le permettez un point supplémentaire déposé par la majorité qui est le 37 bis, un règlement fiscal sur les mâts, les pylônes ou antennes affectés à la réalisation directement avec le public, d'une opération mobile de télécommunications par l'opérateur d'un réseau public de télécommunications. Les

points qui ont été remis sont le 13, 14, 19, 33, 56, 80, 85, 89, 92. Je dois signaler que le point 44 fait double emploi avec le 51, donc on traitera le 44 et on ne reviendra pas au 51, il s'agit de l'avenue du Champ de Bataille, 415, mise en location. Et puis, nous passerons alors aux questions et aux interpellations. Je vous suggère d'avancer à un rythme soutenu vu l'heure tardive. Nous commençons par le point 4.

4^e Objet: POLICE-CIRCULATION

a) Instauration d'une zone d'évitement striées - Rue du Portugal à Obourg. GEP 6002/OB/21

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

b) Instauration de zones d'évitement striées - Chemin de la Cense Gain à Mons. GEP 6002/168

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

c) Instauration d'une zone d'évitement striée - Rue Camille Toussaint à Havré. GEP 6002/HAV/77

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

d) Instauration de zones d'évitement striées - Rue Comte Cornet à Maisières. GEP 6002/MAIS/5

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

e) Instauration de zones d'évitement striées et pose d'un dispositif ralentisseur - Rue Maurice Flament à Hyon et rue Léon Save à Mons. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

f) Réglementation du stationnement et Instauration de zones d'évitement striées - Rue de Saint Antoine à Havré, GEP 6002/HAV/68

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

g) Réglementation du stationnement - Avenue Saint Pierre à Mons. GEP 6002/335

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme MARNEFFE.

<u>Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère</u>: Je commencerais avec le point 4 g) si vous me permettez.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie.

<u>Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère</u>: Actuellement, le stationnement est prévu par endroit sur voirie dans des zones limitées par des marques de peinture au sol et par endroit à

moitié deux roues sur les trottoirs. L'objet du vote est d'autoriser à cet endroit, le stationnement complet à savoir les 4 roues, des véhicules sur le trottoir. Comme nous l'avions déjà souligné dans une interpellation en juin dernier, les réglementations concernant le stationnement à Mons sont parfois à la limite des prescriptions du Code de la route. Quand, le stationnement est autorisé sur le trottoir, ceux-ci sont souvent réduits à moins de 1,50 mètre qui est la limite autorisée par la Loi. Une réduction à 1,20 mètre est autorisé mais seulement ponctuellement afin de permettre le passage des PMR et des poussettes. Or, à Mons, cela semble devenir la règle. Dans ce dossier, il n'y a pas d'information ni de plan précis sur l'espace laissé aux piétons, pas de précision sur la volonté de respecter les 1,50 mètres légaux, pas de délimitation prévue des espaces de stationnement, or, dans les faits, on constate que plusieurs cas de figures peuvent avoir lieu, quand des voitures garées tout contre les façades que des voitures à ras des trottoirs. Il y a donc une réelle confusion des espaces consacrés aux différents usagers. Dans la logique développée dans mon interpellation de tout à l'heure concernant le stationnement sauvage, il y a une réelle impunité en ce qui concerne le respect des règles et des espaces de stationnement. Légaliser systématiquement des pratiques sauvages ne peut pas constituer une ligne directrice d'une politique de stationnement, c'est donner raison aux personnes qui ne respectent pas les règles et les encourager à continuer. Il y a une différence entre répondre à une demande de riverains et légaliser une situation de fait infractionnelle. Vu ces arguments, nous sommes contre les dispositions proposées dans ce point à moins que les espaces réservés au stationnement sur le trottoir soit clairement délimité, soit dans le cadre d'une réfection de trottoir, soit par la pose de mobilier urbain comme des potelets ou des bordures. Nous vous demandons de plus que des passages pour piétons soient dégagés, protégés et visibilisés à plusieurs endroits de cette voirie notamment au niveau du Waux-Hall où le passage est installé à un endroit où une haie bloque la circulation piétonne. Je mettrais à votre disposition une prise de vue tirée de Google Earth pour montrer de quoi je veux parler. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Y a-t-il d'autres intervenants pour le 4 g)? Donc, merci pour votre intervention, ce que je crois savoir, c'est que le trottoir à cet endroit que je connais particulièrement bien et de l'ordre de trois mètres, ce qui devrait laisser bien entendu l'espace suffisant pour piétons, poussettes et autres utilisateurs du trottoir. Oui.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Si on compte qu'une voiture fait deux mètres, donc cela laisse un mètre pour les piétons et un mètre pour les piétons, c'est inférieur à la norme de 1,50 mètre légal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui mais est-ce que c'est entièrement sur le trottoir ?

<u>Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère</u>: Effectivement, donc, on passait de deux roues sur le trottoir à maintenant 4 roues sur le trottoir comme évoqué dans le point.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais demander que l'on regarde. On me dit que la Police a fait une vérification et qu'il y a de l'espace suffisant en particulier pour piétons et poussettes, donc, je veux bien remettre le point et le faire revérifier. Ca va ?

<u>Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère</u>: Ce n'est pas que le fait qu'il y a une largeur suffisante, c'est qu'aussi les véhicules se mettent un peu n'importe où sur le trottoir, alors, à un moment donné s'il y a quelqu'un qui se met tout contre sa façade et quelqu'un qui se met le long du trottoir et bien un piéton, il va devoir un gymkhana entre les véhicules, donc, il faut délimiter l'espace.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: La difficulté que l'on a et dont on parlera vraisemblablement la semaine prochaine, c'est que ce serait formidable si nous pouvions délimiter, mettre du mobilier urbain partout mais il faut des sous, alors, si vous me trouvez le moyen d'avoir un budget en équilibre et d'avoir des sous suffisants que pour pouvoir faire tous les travaux, je suis votre homme mais je suis prêt à vraiment agir et vous allez me dire, il faut faire des priorités, on n'arrête pas de faire des priorités, donc, vous avez raison si on pouvait ce serait pas mal mais on va déjà vérifier s'il y a un espace suffisant et voir qu'est-ce qu'on peut davantage apporter comme garantie. Ca va ?

<u>Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère</u>: En conclusion, comme on n'a pas de sou et bien, priorité aux voitures et tant pis pour les piétons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Pas du tout. Priorité aux piétons et pas aux voitures, comme on n'a pas de sou, on oblige les voitures à respecter les piétons, les cyclistes et donc, la priorité absolue dans la ville, c'est d'abord les piétons, puis les cyclistes, puis les motos, puis les voitures et c'est une question de culture mais comptez sur moi pour que je le répète et on pourra faire une campagne d'informations par exemple tout au long de la rue, on peut attirer l'attention, il y a certainement moyen de faire en sorte que ce que vous souhaitez soit une réalité. Donc, je le remets jusqu'à la fois prochaine et je demande des compléments à la Police.

REMIS

h) Réglementation du stationnement - Rue de l'Argilière à Flénu. GEP 6002/FL/4

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

i) Création d'une zone de chargement/déchargement - Rue Général Leman à Jemappes. GEP 6002/JE/64

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

j) Réglementation de la circulation, rue de Monte-en-Peine à Hyon. GEP 6002/HY/29

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous vouliez parler aussi d'un autre point 4?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Donc, je voulais également évoquer le point 4 j) et k).

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Il s'agit, ici, donc de mettre en place des – ce qu'on appelle – des tourne-à-droite cyclistes, donc, c'est le résultat d'une modification du code de la route et donc, là, je me réjouis que Mons soit précurseur en la matière pour la mise en place de ces tourne-à-droite, donc, la Région wallonne a identifié certains carrefours qui le permettaient et donc, le Collège nous les propose, donc, là, je tiens à saluer l'initiative. Pour le point k) qui concerne le carrefour de l'avenue Maistriau avec le Chemin de la Procession, je me permets néanmoins de dire, avant de mettre en place un tourne-à-droite, il serait judicieux de demander l'instauration d'une zone avancée cycliste juste avant le feu afin que le tourne-à-droite prenne tout son sens. Voilà, cela nécessite juste des marques de peinture au sol, donc, cela ne devrait pas générer trop d'investissements.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Pour la zone avancée cycliste, j'en prends note et je vais un peu demander à la Police ce qu'on peut faire pour le point k) et pour le point j), nous nous réjouissons que vous vous réjouissiez. Voilà. Nonobstant toutes ces remarques, est-ce qu'on peut considérer que le point 4 est approuvé en retirant le g).

ADOPTE à l'unanimité – 12^e annexe

k) Réglementation de la circulation – chemin de la Procession à Mons. GEP 6002/296

ADOPTE à l'unanimité – 13^e annexe

l) Réglementation de la circulation et du stationnement, rue de la Grande Triperie à Mons. GEP 6002/364

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

m) Réglementation de la circulation – Sentier du Casino à Ghlin. GEP 6002/GH/16

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

5° Objet : Sinistre du 7 mai 2013. École des Canonniers. Autorisation d'introduire une action en justice contre une société et sa compagnie d'assurance afin d'obtenir une indemnisation en valeur réelle. Contentieux/Assurances

ADOPTE à l'unanimité – 16^e annexe

6^e Objet : Immeuble sis rue du Berceaux 11 à Cuesmes / Commandement de payer / Opposition. Contentieux/Voirie

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

7º Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 : Le quartier de la gare et centre d'Arts religieux – Rénovations sélectives des façades – Travaux - Approbation de l'avenant 3. MP E/Conv/Façades.Gare-Travaux.Avenant n°3

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

8° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – Chapelle du Couvent des Ursulines : LOT 4B : Mobilier scénographique et équipements complémentaires – Approbation addenda 1. MP E/Conv/Ursu/Mobilier 4B

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

<u>Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère</u>: On regrette de revoir ce dossier repasser au Conseil alors que la date prévue d'ouverture de l'artothèque était le 13 novembre, vu ces retards, à quel délai, peut-on s'attendre pour l'ouverture ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: 4 avril.

<u>Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère</u>: Ok, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous n'avez pas tort que c'est râlant de voir qu'il y a certains travaux qui traînent mais bon, nous essayons d'absorber cela aussi.

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

9° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Les minières de Spiennes – Raccordement ligne téléphonique: approbation du projet, des conditions de marché et détermination du mode de passation. Spiennes-SOUS RESERVE. MP E/Conv/2014/Spiennes-Belgacom

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller: Merci M. le Bourgmestre. Juste une petite question. J'ai cru comprendre ou entendre en tout cas, qu'on avait trouvé des traces de radon, qui est un gaz rare, qui produit de la radioactivité au niveau des minières de Spiennes, est-ce qu'on peut avoir un complément d'information sur ce sujet ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, je m'y étais engagé et je le fais bien volontiers, donc, en effet, à l'instar d'autres endroits clos avec du grès et du calcaire, il se fait que grès et calcaire dans certaines conditions relâchent du radon, qui est un gaz rare appelé gaz noble dont la durée de vie est de 3,8 jours, durée de demi-vie et la radioactivité se mesure en becquerel par m³. Durant des années, on a mesuré à Spiennes, un taux d'environ 1.000 à 2.000 becquerels par m³. Avec les travaux, manifestement, la ventilation naturelle du puits a été quelque peu perturbée et durant trois mois, on a mesuré la quantité de radon et on a trouvé qu'il y avait entre 8.000 et 18.200-600 becquerels par m³. La dose qui est une dose considérée comme dangereuse est de 800.000 becquerels par m³, donc entre 8.000 et 800.000, le rapport est de 1 à 100 et de 800.000 à 18.000 et quelque, le rapport, je ne l'ai pas fait, mais il doit d'environ 40, donc, c'est 40 fois à 100 fois inférieur à ce qui pourrait être dangereux néanmoins, considérant quand même qu'on ne peut pas laisser le sujet sans réponse, il y a d'abord, une installation qui va permettre d'avoir une aération naturelle plus intense si cela ne suffit pas, on prendra alors d'autres dispositions pour qu'il y ait une aération de ces minières de Spiennes. Pour l'information des uns et des autres, le radon est ce qu'on trouve le plus généralement dans certaines caves et même parfois dans l'air mais il est constitutif même de ce qu'on trouve notamment dans les roches calcaires mais voilà où on en est, donc, j'ai eu un contact avec l'agence de sécurité nucléaire tout à l'heure, vous pouvez être rassuré que nous accordons au sujet une importance toute particulière. Merci infiniment. Moyennant cette explication, est-ce qu'il y a des difficultés ?

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

10° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Les minières de Spiennes – Signalétique et aménagements extérieurs: approbation du projet, des conditions de marché et détermination du mode de passation. SOUS RESERVE. MP E/Conv/2014 Spiennes-Signalétique

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

11^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Les minières de Spiennes – Mobilier fonctionnel: approbation du projet, des conditions de marché et détermination du mode de passation. MP E/Conv/2014/Spiennes-Mobilier

ADOPTE à l'unanimité – 22^e annexe

12^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Les minières de Spiennes – Portail de fermeture du site: approbation du projet, des conditions de marché et détermination du mode de passation. MP E/Conv/2014/Spiennes-Portail

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

13° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Les minières de Spiennes - mobilier extérieur: approbation du projet, des conditions de marché et détermination du mode de passation. MP E/Conv/Spiennes-Mobilier extérieur

REMIS

14^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Les minières de Spiennes – marché de travaux – approbation de l'avenant 6. SOUS RESERVE. MP E/Conv/2014/Spiennes-Travaux

REMIS

15^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Le Mont-de-Piété – Compteur d'eau : approbation du projet, des conditions de marché et détermination du mode de passation. MP E/Conv/2014/MDP-SWDE

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

16^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Espace Grand Place et Patrimoine UNESCO – Église Saint Nicolas – Lot 5 Restauration des Toitures basses – Approbation addenda 1. MP E/Conv/Eglise St-Nicolas.Toitures Basses/Travaux

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

17º Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 : Le quartier des Arts et de l'Artisanat de création – Création d'un Centre de Design - Mission d'auteur de projet – Modalités relatives à l'avenant 3. MP E/2010/Conv/AP-Design

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

<u>Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère</u>: Dans le dossier, on peut prendre connaissance que pour un problème de disponibilité de grès belge, on va remplacer les pierres utilisées par du granit alors j'aurais voulu connaître l'origine de ce granit, s'il vous plaît ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est une question très intelligente dont je méconnais la réponse et comme je ne veux vous induire en erreur, deux choses l'une, ou bien, je remets le point ou je vous apporte la réponse par écrit dès demain si vous le voulez. Et dites moi ce que vous avez derrière votre tête en disant cela.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Simplement, vous connaissez notre marotte de suivre un petit peu l'origine des pierres, des pavés qui sont utilisés pour les travaux dans notre ville, depuis les polémiques qui avaient eu sur les pavés Kandla, il y a eu une circulaire de la Région wallonne qui impose la mise en place de clauses sociales, éthiques et environnementales dans les marchés publics d'aménagement urbain. Cette circulaire est non contraignante néanmoins, nous souhaiterions qu'elle soit suivie et donc, qu'on garde une origine belge pour les pavés qui sont utilisés à Mons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ecoutez, voilà, ce que je vous propose, je le fais examiner demain matin si je me rends compte dans la journée de demain qu'il y a une difficulté, même si on approuve le point, je reviendrais avec le point, en revanche - parce que je ne sais pas s'il n'y a pas un problème de marchés publics – si, cela correspond aux directives et j'imagine que oui mais enfin, nous allons le vérifier, à ce moment-là, on pourrait avancer dans les travaux d'autant plus qu'on a un certain retard. On peut faire cela, donc, on l'approuve mais si demain matin, je m'aperçois qu'il y a une difficulté, on retire le point.

ADOPTE à l'unanimité – 26^e annexe

18^e Objet : Objectifs de Convergence. Portefeuille 2. Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux. Réaménagement global des voiries. Travaux. Approbation du décompte. MP E/2011/Conv.Voiries Gare.Travaux/OS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: On nous demande d'approuver le décompte global et final pour l'ensemble de la rénovation quartier de la gare en ce compris le réaménagement global des voiries, rue Léopold, rue de la Petite Guirlande et rue des Capucins. Alors, nous avons vu dans le dossier mais malheureusement le dossier est toujours très léger par rapport à tout le travail qui a été fourni par les services, on voit qu'il y a donc différents avenants qui font en sorte que le décompte définitif est de 37 % par rapport au marché initial. Alors, on voudrait d'abord avoir – je dirais – pas un avis mais en tout cas les causes les plus importantes de ces différences de près de 40 % par rapport au marché initial et ensuite, je peux vous dire que nous sommes assez inquiets quand on voit également au point suivant mais qui a été reporté où il y avait une différence de 42 % par rapport au marché initial et donc, nous nous posons de sérieuses questions sur la difficulté budgétaire dans laquelle la Ville se trouve dans la mesure où il y a une différence de 40 % par rapport à des devis initiaux. Merci de nous

expliquer les causes de ces différences de près de 40 % par rapport au marché initial et de nous rassurer quant à l'avenir des autres chantiers.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Donc, il y a eu plusieurs éléments comme par exemple, des égouts envasés qu'il a fallu absolument traiter. Il y avait des poutres Belgacom qui ont été découvertes, cela a aussi augmenté considérablement les coûts. Comme il y a eu du retard, on a fait travailler durant l'été et là aussi, cela a eu un coût supplémentaire. Maintenant, M. HAMBYE, votre remarque est pertinente, je redirais à nouveau aux Travaux, moi, aussi, je partage votre opinion, donc, il va falloir avoir une réflexion sur ces marchés publics parce que ces avenants et ces surcoûts sont tout à fait prohibitifs, je partage cette opinion-là mais, bon, voilà, reconnaissons pour être positif que les travaux sont superbes et que l'on a vraiment un travail au Centre-Ville qui est exceptionnel mais voilà sur le fond, vous n'avez pas tort mais voilà les raisons qui sont évoquées.

<u>M. Guillaume HAMBYE, Conseiller</u>: Pour toutes les raisons qui ont été exposées, nous préférons nous abstenir sur ce point.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI: MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

5 ABSTENTION : Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE

ADOPTE – 27^e annexe

19^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Espace Grand Place et Patrimoine UNESCO – O.I.T.C. – Approbation avenant 5. MP E/CONV/OITC Travaux

REMIS

 $20^{\rm e}$ Objet : Ordonnance fête d'ouverture de Mons 2015-24 janvier 2015. Gestion Territ. et Économique

<u>M. Elio DI RUPO</u>, <u>Bourgmestre</u>: Peut-être quelques mots d'explication. Vous avez vu qu'il s'agit de l'arrêté consécutif à la séance d'ouverture de notre ville capitale européenne de la culture. En gros, si l'on en croit la Fondation, sur base des expériences d'autres villes, on

attend environ une centaine de milliers de personnes et donc, on a du prendre toute une série de mesure, c'est un moment festif, bien entendu, tout va dépendre aussi du climat comme je le disais à un journaliste cet après-midi, s'il y a une tempête de neige et un demi-mètre de neige, on n'aura pas le même nombre de personnes, s'il fait sec, nous aurons certainement beaucoup de personnes mais donc, voilà, l'arrêté vise à prendre un certain nombre de mesures notamment en terme d'alcool, la réduction avec un maximum de 15 % d'alcool, l'obligation faite aux cafetiers d'offrir des boissons chaudes, d'offrir des soft drinks, l'interdiction absolue d'avoir des alcools mélangés comme certains le font parfois en stoemeling à la Ducasse mais qui soûle très rapidement et notamment les adolescents donc, il y a toute une série de mesures qui ont prises et alors, la Ville sera totalement piétonne de 14h00 jusque 3 h du matin. Deux parkings de persuasion sont installés, un au Grand Prés, l'autre au Grand Large, là où il y a aujourd'hui les établissements Gobert et un bus fera la navette toutes les 10 minutes et les personnes seront déposées aux axes de jonction entre les rues qui pénètrent le Centre-Ville et la grande voirie, donc au pont de Ghlin, la rue de Nimy, place de Flandres, etc... Voilà, est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Oui, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Mons 2015 ne sera malheureusement pas zéro carbone même si quelques efforts ont été faits notamment les parkings de délestage, la seule non efficacité énergétique des bâtiments nouvellement construits suffit à réduire tous ces efforts. Ici, on est sur une ordonnance de police mais qui gère aussi tout ce qui a trait à l'alimentation ainsi qu'aux déchets tant liés à l'alimentation qu'à la vente de boissons, qu'elles soient alcoolisées ou non et on regrette que la ville n'ait pas pu faire un petit pas en avant notamment en inscrivant des critères sur la durabilité des stands qui vendront de la nourriture, on aurait pu privilégier à certains emplacements qui sont prévus dans le texte, de l'alimentation biologique ou en tout cas de l'alimentation du terroir comme on le fait déjà à des évènements comme les feux de la Saint-Jean, nous regrettons aussi qu'il n'y ait rien sur les contenants, on parle des contenants dans lesquels la nourriture sera distribuée, les boissons, on aurait pu insister ou en tout cas, si pas, imposer en tout cas, proposer qu'il soit si pas réutilisable au moins recyclable et enfin, il n'y a rien même sur le tri des déchets qui sera fait à cette occasion.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Oui, sans vouloir du tout entrer dans la polémique mais je crois qu'il est toujours important de tirer les leçons de certains évènements dramatiques qui ont eu lieu à Bruxelles lors d'une manifestation que l'on a bien connu, donc, pour l'instant tout le monde se renvoient la balle mais j'estime qu'il est dans l'intérêt des forces de police et

surtout des forces de sécurité de voir s'il y a des personnes qui prennent le train à Anvers pour Mons, qu'on puisse savoir qu'elles ne sont pas toujours avec la même intention. Merci.

<u>M. Elio DI RUPO, Bourgmestre</u> : Je n'ai pas bien saisi vos allusions. Vous voulez qu'on contrôle les gens qui partent de Mons vers Anvers ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je dire simplement qu'on tire les enseignements sur certains évènements douloureux qui se sont passés récemment sur certains mouvements. Voilà, merci et information.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. le Conseiller.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller: Je voulais savoir un peu, vous avez parlé que la Ville serait complètement fermée à partir de 14h00. Cela m'interpelle un peu parce qu'il y a beaucoup de personnes qui habitent Mons et qui seront peut-être très heureux de pouvoir entrer en Ville simplement pour pouvoir rentrer chez eux, cela me perturbe un peu, donc, est-ce qu'il y a des possibilités de permettre à ces gens de pouvoir accéder à leurs habitations.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, d'autres remarques. Joëlle.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère: Juste pour apporter peut-être une note positive par rapport à cette ouverture, cette grande ouverture, signaler qu'il y a un atelier pour confectionner ou plutôt améliorer encore la cape que nous aurons ce soir-là, je pense que c'est important de le signaler pour l'ensemble des citoyens montois et ceux qui nous rejoindront, vous savez qu'il y a tout un costume qui pourra être mis sur soi, sur les gens et je pense qu'il est important de signaler que la Fondation organise une customisation de cette cape, je trouve qu'il faut le signaler et le dire tout autour de soi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. Pour les personnes qui habitent en ville, elles pourront se stationner, garer leur voiture, soit dans la grande voirie, soit les rues perpendiculaires entre le ring et la grande voirie et donc, l'intention que nous avons, c'est de leur réserver puisqu'elles ont toutes un ticket riverain, de leur réserver ou en tout cas, si elles démontrent qu'elles habitent le Centre-Ville, de leur laisser des places, elles devront exceptionnellement marcher jusqu'à leur domicile ce soir-là mais bon, ce n'est pas tous les jours que l'on fête l'ouverture d'une ville, capitale européenne de la culture. Deuxièmement, les nourritures du terroir, là, nous pourrions certainement l'indiquer dans le courrier que nous adressons aux commerçants, j'ai déjà eu un projet de courrier mais on peut certainement le compléter en insistant sur cet aspect-là. Les gobelets, je vais demander d'examiner la faisabilité d'ici le 24, moi, je ne vous cache pas qu'à titre personnel, je pense progressivement, on doit avoir le gobelet réutilisable, alors, je sais qu'on me raconte que c'est impossible, que c'est ci, que c'est là, mais il n'y a rien à faire, on doit aller vers ce

mécanisme, donc, je vais me renseigner et voir un peu avec les services si c'est encore possible, si, c'est possible, nous prendrions alors un arrêté complémentaire, je vais juste regarder la faisabilité matérielle mais la remarque est tout à fait pertinente. Oui, je vous en prie Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Juste pour la faisabilité matérielle que ce soit pour le 24 janvier ou à plus long terme pour la ducasse. A Louvain-la-Neuve, l'ensemble des salles, donc, ils sont aussi gérés par des commerçants – on va dire différents – sont passés à cela et cela pourrait être intéressant de rencontrer l'assemblée générale des étudiants qui à mis un an pour mettre ce projet en place mais qui fonctionne avec des camions qui nettoient puisqu'on peut dire que les 24 h vélos par rapport à la Ducasse de Mons va un peu dans le même style d'évènements quoi mais en tout cas, je vous remercie de l'attention que vous y portez.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'abord, vous avez raison et on le fera. Deux, est-ce qu'on ne boit pas plus au 24 h vélos qu'à la Ducasse? Oui, je vous en prie.

M. Yves ANDRE, Conseiller: Ma question est peut-être un petit peu déplacée mais j'entends notre Collègue qui nous dit qu'il y a des capes qui sont prévues pour l'inauguration de Mons 2015, cela correspond à quoi, en fait, je n'avais jamais entendu parler de cela.

<u>Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère</u>: En fait l'idée, c'est d'avoir pour ce soir-là, des petites capes, voilà, assez voyantes pour montrer aussi l'évènement et de pouvoir surtout customiser celles-ci, donc, il y aura un atelier qui sera organisé, il faut juste prendre contact avec l'équipe de la Fondation, c'est faisable.

<u>M. Elio DI RUPO, Bourgmestre</u> : C'est une scénographie artistique dont vous devriez avoir la surprise le 24, soyez assuré, c'est fort joli, donc, cela fait partie de la scénographie artistique.

<u>M. Yves ANDRE, Conseiller</u> : Donc, concrètement, je ne peux pas participer à la scénographie artistique ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Si, si, si, vous participez à la scénographie artistique, il n'y a aucun problème, que du contraire, cela s'adresse à tout à chacun mais peut-être que vous voudrez vous caper, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller: Merci M. le Bourgmestre mais simplement au nom de mon groupe parce que j'ai entendu des remarques, certaines pertinentes, d'autres, peut-être posent question. J'ai bien compris l'allusion mais je ne vois pas le sens que cela peut avoir lors de la journée d'ouverture de Mons 2015 mais surtout pour remercier les services pour le travail colossal qui a été fait parce que cela paraît simple quand on lit la note mais déjà la note fait de nombreuses pages, cela a été des dizaines de réunions qui ont été menées par

tous les fonctionnaires de la Ville dans différents départements, donc, au nom de mon groupe, je souhaitais les remercier chaleureusement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie et croyez que le Collège s'associe grandement à ces remerciements et à ce travail remarquable. Bien, est-ce que je peux considérer qu'on peut avancer cet arrêté, oui, ok, parfait.

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

21^e Objet : I.M.I.O. – 2 Assemblées générales extraordinaire et ordinaire le 19.11.2014 – Ordre du jour – Approbation des points 1 à 2 (AG extraordinaire) et 1 à 3 (AG ordinaire). Gestion financière C/IMIO/2AG 19.11.2014

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

42 OUI: MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. DI RUPO

1 ABSTENTION: M. BEUGNIES

ADOPTE – 29^e et 30^e annexes

22° Objet : ASBL Maison des Ateliers. Compte et bilan de l'exercice 2013. Approbation. Gestion financière C/C2013/M.Ateliers.

ADOPTE à l'unanimité – 31^e annexe

23^e Objet : ASBL Les Amis des Musées. Compte et bilan de l'exercice 2013. Approbation. Gestion financière C/C2013/Amis des Musées.

ADOPTE à l'unanimité – 32^e annexe

24^e Objet : ASBL F.I.F.A. – Compte et bilan de l'exercice 2013. Approbation. Gestion financière C/C2013/FIFA

ADOPTE à l'unanimité – 33^e annexe

25° Objet : ASBL PROGRESS. Garantie par la Ville (caution solidaire) d'une ouverture de crédit de 550.000 euros, d'une durée de 6 ans (de 2015 à 2020). Approbation. Gestion financière Garanti.O.crédit Progress

ADOPTE à l'unanimité – 34^e annexe

26^e Objet : Tutelle du CPAS – Approbation des statuts administratif et pécuniaire. GRH/HH/Statuts/CPAS

ADOPTE à l'unanimité – 35^e annexe

27^e Objet : Deuxième amendement au budget 2014 du CPAS. Gestion financière

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller: On va s'abstenir comme pour le budget initial. Merci.

<u>Mme Savine MOUCHERON, Conseillère</u>: On s'abstiendra aussi mais j'avais une question peut-être plus précise par rapport à la mise en œuvre du plan d'ancrage communal qui manifestement ne sera pas effective, notamment ce qui avait été prévu par rapport au budget initial si vous avez une explication par rapport à cela, j'aurais bien voulu la connaître? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'autres questions? Oui, Mme De JAER.

<u>Mme Charlotte DE JAER, Conseillère</u>: C'est juste pour dire que nous on s'abstiendra dans la lignée de ce qu'on avait voté au budget 2014.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vais d'abord répondre à Mme Savine MOUCHERON, M. le Président.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS: Nous avions pas mal de projets, tous les projets n'ont pas été retenus, ce qui a été retenu est en cours mais vous savez très bien que l'ancrage communal, le projet ne se réalisera que vers 2015-2016, donc, c'est pour cela que ça n'apparaît pas ici dans la modification budgétaire.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI: MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

7 ABSTENTION: Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE – 36^e annexe

28^e Objet : Recours de l'article 60 du RGCC – Commandes auprès de l'Office du Tourisme. Service Evènements et Communication 2014-09577

ADOPTE à l'unanimité – 37^e annexe

29^e Objet : Château de la Bruyère, angle de la Route d'Ath et de la Chaussée Brunehault à 7020 NIMY. Rapport urbanistique et Environnemental (R.U.E.) Principe d'élaboration, désignation de l'auteur de projet et définition du contenu du RUE. Gestion Territ. Et Economique UR2014/RUE (zone de parc)

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie, Château de la Bruyère.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Il s'agit d'un projet de thermes qui viserait à s'installer donc au niveau du Château de la Bruyère. Le porteur de projet demande de passer par un rapport urbanistique et environnemental pour pouvoir consacrer 10 % de la zone de parc au plan de secteur à la construction des thermes, alors, notre demande, c'est qu'en vertu de l'article 33 du CWATUPE que certains éléments soient ajoutés dans l'analyse des incidences de cette mise en œuvre sur le site. Nous demandons une analyse sur l'impact sur la biodiversité du projet notamment par rapport à la présence d'habitats Natura 2000 sur le site, donc, la mise en œuvre de ce projet pourrait impliquer des impacts sur des pelouses silicicoles qui seraient présentes. En fait, on demande également, que la Ville envisage en compensation de cette zone non urbanisable qui serait urbanisée, c'est qu'il y ait une compensation en surface par des terrains qui sont juste à côté qui sont compris dans un site de grand intérêt biologique qui s'appelle la friche du Rissori et donc, en vertu d'un point du CWATUPE qui permet que les communes décident la mise en œuvre des zones d'aménagement communal concerné en zone non urbanisable, donc, demander qu'un hectare de ce site de grand intérêt biologique soit classé en Plan de secteur, en zone naturelle sur base d'une initiative communale. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il y a peut-être plusieurs éléments. Premièrement, si vous aviez eu la gentillesse de me donner votre intervention, ce qu'on peut faire - je ne parle de l'hectare – je parle de tout le reste, donc, vous voulez un hectare protégé, etc...

<u>Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère</u>: Je demande qu'il y ait une compensation en surface, donc, c'est-à-dire que si le projet envisage un hectare de construction en zone de parc, qu'on envisage une surface équivalente au Plan de secteur à mettre en zone non urbanisable.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Donc, cette question particulière de la compensation et de l'hectare, je la fais examiner, donc, je ferais examiner par mes services, en revanche, ce que vous demandiez sur lesquels vous attiriez notre attention, ce qu'on peut faire, c'est que l'on demande au Bureau ABV Environnement qui est chargé, je vais prendre votre intervention, et leur demander de répondre également aux questions que vous avez posés mais sur la compensation, cela, je dois un peu demander au service de la Ville qu'elle est le point de vue de l'administration.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Petite précision, donc, certaines communes notamment c'est le cas – si j'ai un bon souvenir – de la commune de Beauvechain et de la commune de Chaudfontaine qui ont sur base d'une initiative communale décidé de mettre en œuvre certaines ZACC, en zone non urbanisable et décidé celle-là, on en consacre une partie, on la classe en zone naturelle au Plan de secteur et donc, on décide de ne l'urbaniser compte tenu de l'un intérêt biologique, que parce qu'il y a compensation, c'est ce qui a été fait, par exemple, dans le cadre de l'urbanisation, du site des Bas Prés, on a compensé en surface, en classant en zone naturelle une partie du site des Piche-Pots, cela pourrait aussi être envisageable ici.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, cela, je ne le sais pas, donc, je peux comprendre que cela ait été fait à certains endroits où l'on a considéré dans la balance de l'intérêt d'avoir un espace constructible ou bien un espace de sauvegarde, que la sauvegarde du milieu était plus importante, ici, je ne connais pas assez le sujet, on va le faire examiner mais à priori peut-être que M. l'Echevin peut dire quelques mots.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Oui, merci M. le Bourgmestre. Donc, effectivement, Mme MARNEFFE, on entend votre demande, par rapport au fait d'ajouter un point sur le programme qui devrait être examiné par le Bureau d'études, il n'y a pas de difficulté, on le fera et on peut l'intégrer à la décision qui sera prise par le Conseil communal ce soir, en revanche, comme vous l'avez remarqué, moi, j'invite vraiment chacun à la prudence par rapport à ce dossier-ci, il s'agit d'une disposition spécifique du CWATUPE qui permet d'étudier la faisabilité de ce projet par le recours à un rapport urbanistique et environnemental, il y a encore de nombreux obstacles qui doivent être franchis sur le plan administratif, il s'agit, ici, d'une zone essentiellement de parcs et jardins pour 9 hectares et d'une zone agricole pour 4 hectares, de toute manière, comme je vous l'ai dit en commission, le caractère vert devra impérativement être respecté et l'urbanisation ne pourra se faire qu'à hauteur de 10 % maximum, donc, on parle à tout le moins maximum de 1 hectare urbanisable,

quant à la compensation éventuelle, elle pourra être étudiée mais certainement pas à ce stadeci du projet puisqu'actuellement, il n'y a pas de demande de permis introduite.

<u>M. Elio DI RUPO, Bourgmestre</u>: Fort de toutes ces explications, je vous demande un peu quelle est un peu votre attitude?

<u>Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère</u>: Je n'ai pas de problème à ce qu'évidemment le porteur du projet entame un rapport urbanistique et environnemental moyennant l'ajout de l'étude de la biodiversité.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Est-ce que tout le monde peut être d'accord avec cela?

ADOPTE à l'unanimité – 38^e annexe

30^e Objet : Délégation de signature de Madame la Directrice Générale adjointe ff – Gestion territoriale et Economique- (Première Directrice et Chef de bureau administratif). Gestion Territ. Et Economique

ADOPTE à l'unanimité – 39^e annexe

31° Objet : Périmètre de rénovation urbaine « Mon(s) cœur de Ville » résultant de la fusion des périmètres approuvés « Capucins » et « Axe commercial ». Gestion Territ. Et Economique UR2014

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Oui, M. le Bourgmestre et donc, en fait, ceci concerne notre Centre-Ville et donc, récemment, je crois que je ne dois pas vous en faire part mais il y a encore plusieurs anciennes enseignes, on parle de la Comète, NEF qui ont fermé leur porte la semaine dernière et donc, je vois les efforts, on en a déjà pas mal débattu ici, je vois que vous avez une stratégie mais manifestement, elle n'est pas gagnante, en tout cas, pour le moment, vous nous annoncez des parkings, etc... Le parking avait été annoncé dans le bas du piétonnier, il n'est toujours pas là et en attendant, les commerces ont vraiment du mal, c'est l'agonie et donc, je voulais savoir à court terme, qu'est-ce que vous allez mettre en œuvre pour maintenir cette attractivité dans le piétonnier parce que cela risque d'être triste en 2015 si cela continue à fermer à cette allure-là, pour les gens qui vont venir dans notre Centre-Ville, cela commence à devenir un peu tristounet le long de la Chaussée, alors, j'entends bien qu'il y a pas mal d'efforts qui sont faits, cela fait plusieurs années, je pense que mes premières interventions en 2006, on en parlait déjà et manifestement l'hémorragie ne prend pas fin et donc, je voulais savoir exactement ce que vous allez faire à court terme pour que Mons 2015 puisse voir aussi un piétonnier attractif et divertissant.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci, d'autres interventions ? M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Merci M. le Bourgmestre, merci Mme la Cheffe de groupe, donc, quelques éléments tout d'abord au niveau du contexte pour vous indiquer que si effectivement on a enregistré quelques fermetures au cours des dernières semaines, celles-ci connaissent les causes qui sont tout à fait variables les unes par rapport aux autres, il y en a qui effectivement sont dues à une insuffisance d'activités commerciales, il y en a d'autres qui sont dues par contre à des fins de parcours professionnel et à une volonté des acteurs en question de faire valoir leur droit à la retraite et donc, il ne faut pas mélanger les causes de ces différentes fermetures et par ailleurs, pour être de bon compte, je voudrais saluer les ouvertures que l'on doit constater dans les axes qui ont fait l'objet précisément de rénovation urbaine, de rénovation des voiries notamment dans le cadre des programmes européens, je pense notamment à la rue de Nimy, je pense plus récemment à la rue de la Clef, il faut saluer l'ouverture de plusieurs commerces de qualité, une bijouterie, un artisan, un bar à vins, un nouveau restaurant, des projets qui vont encore voir le jour et pour lesquels j'ai encore eu des réunions de travail cette semaine, la rue des Fripiers, la rue de la Coupe, et donc, voilà, il y a aussi un équilibre à établir entre d'une part, des fermetures, d'autre part, des ouvertures, je ne reviendrais pas sur les causes qui ont été déjà largement débattues dans cette assemblée et notamment la problématique des loyers encore pas plus tard que vendredi, je recevais une commerçante de la rue de la Coupe qui doit faire face à un bâtiment dégradé avec un niveau de loyer qui est excessif et qui doit quitter sa superficie commerciale à cause de ces éléments exogènes sur lesquels la Ville ne peut que difficilement intervenir, donc, voilà pour les éléments de contexte auquel il faut ajouter une crise économique qui joue et tous les fournisseurs le disent que ce soit à nos commerçants ou aux autorités publiques, sur les chiffres d'affaires constatés actuellement en Belgique, et bien au-delà d'ailleurs, c'est un phénomène qui est plus européen que belge. Alors, par rapport aux engagements que nous avons pris à court terme, je dirais, ils sont de deux types, il y a d'abord, ce projet de maternité commerciale qui est un axe force de la stratégie de la Ville dans le cadre des Fonds européens qui constituent la clef de voûte de la stratégie de développement comme on l'a constaté entre 2006 et aujourd'hui avec tous les projets d'infrastructure qui aboutissent progressivement, qui verront notamment le jour début avril avec les ouvertures annoncées par le Bourgmestre tout à l'heure. Dans le cadre de cette stratégie, nous avons déjà fait un test – si je puis dire – avec l'aide de mon collègue Marc DARVILLE et de la Régie foncière dans le cadre du commerce de la fromagerie Vandoorne, il faut constater là aussi que l'intervention de la Ville a été profitable puisque si le marché n'avait pas permis à lui tout seul de permettre une

réimplantation commerciale de qualité à cet endroit, l'intervention de la Ville le permettra puisqu'il y a deux dossiers de candidature très intéressants et qui ont été déposés, l'un retenu par le Collège et donc finalement, c'est une enseigne qui va pouvoir revivre avec un commerce de qualité, dans un quartier dont je le soulignais tout à l'heure, l'activité reprend globalement et donc, c'est quelque part, un test à cette opération de plus grande ampleur que nous défendrons devant la Task-force du gouvernement wallon dans les semaines et les mois qui viennent. Pour le reste et je ne serais pas trop long, je vous rappelle les investissements volontaires qui ont été négociés avec Citymall et Forum Invest dans le piétonnier de Mons et qui seront réalisés parallèlement aux investissements situés sur le site des Grands Prés et qui portent sur des montants importants puisqu'on parle, ici, de 5 à 6 millions d'euros d'investissement, plusieurs blocs de bâtiment et je vous rappelle que ceci a été négocié alors que la Loi ne permet aucune obligation aux investisseurs en la matière, donc, c'est une négociation difficile qui a été menée par la Ville avec les investisseurs en la matière et il y a par ailleurs, d'autres projets comme on l'a déjà annoncé il y a plusieurs mois, qui sont en cours de discussion dans le cadre d'option et de procédure de rachat qui sont effectuées par des investisseurs privés actuellement dans le piétonnier. Il faut rester évidemment – je dirais – tout à fait nuancé et prudent par rapport à la situation, rien n'est simple. Le Collège a une stratégie globale en matière d'attractivité du Centre-Ville, on a rencontré les commerçants une première fois le 8 octobre, on les rencontrera encore très prochainement pour leur annoncer tout une série de mesures que le Collège mettra en œuvre pour continuer à soutenir leur activité, l'attractivité du Centre-Ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, moyennant ces explications.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Le point ne me pose pas de problème en l'occurrence, c'est vraiment une interrogation générale par rapport à la situation qui est vraiment interpellante, il me semble particulièrement dans l'axe piétonnier, c'est vrai que des quartiers sont en train de se créer avec des commerces de qualité mais l'axe principale qui est celui vers lequel on s'engage finalement reste quand même très interpellant de part sa situation, vous donnez aussi le projet Vandoorne qu'on a soutenu par ailleurs mais je ne pense pas que la Ville de Mons va pouvoir acheter l'ensemble des bâtiments notamment pour régler les problèmes, je pense déjà que celui-ci, c'est un bel effort financier me semble-t-il ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous le confirme.

<u>Mme Savine MOUCHERON, Conseillère</u>: Donc, je vous soutiens dans vos démarches mais cela reste une situation qui pose problème.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Outre ce que vient de dire M. le premier Echevin, on a en fusionnant les deux périmètres la possibilité d'avoir une cohérence renforcée en termes de promotion du centre avec tous les « avantages » que peuvent apporter les subventions dont on peut tirer notamment de la Région wallonne sur ce genre de périmètre mais donc, voilà, on y travaille croyez bien d'arrache-pied mais je ne vais entrer dans le détail mais c'est un sujet qui reviendra, d'ailleurs, on voit les commerçants dans peu de temps.

ADOPTE à l'unanimité – 40^e annexe

32^e Objet : ASBL Gestion Centre Ville. Compte et bilan de l'exercice 2013. Approbation. Gestion financière C/C2013/G.C.V.

ADOPTE à l'unanimité – 41^e annexe

33^e Objet : ASBL Piétonnier Montois. Compte et bilan de l'exercice 2013. Approbation. Gestion financière C/C2013/Piétonnier

REMIS

34^e Objet : ASBL Parc communal de Jemappes. Compte et bilan de l'exercice 2013. Approbation. Gestion financière C/C2013/Parc Cal.

ADOPTE à l'unanimité – 42^e annexe

35^e Objet : Deuxième amendement au budget 2014 de la Ville de Mons. Gestion financière

<u>M. John BEUGNIES, Conseiller</u>: Simplement en matière de vote, on va voter « non », on va voter « contre » ce deuxième amendement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous votez « contre » l'amendement, ok. Mme MOUCHERON.

<u>Mme Savine MOUCHERON, Conseillère</u>: Une petite question peut-être par rapport à l'inscription de crédit en ce qui concerne le litige entre la Ville de Mons et l'ONSS, donc, le jugement apparemment n'est pas rendu, donc, est-ce que je dois considérer que vous considérez comme mal parti par rapport à ce dossier ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je peux répondre peut-être M. l'Echevin sauf si vous voulez dire qu'on est mal parti mais ... On examine cela avec beaucoup d'objectivité et donc, on n'a pas le sentiment d'être mal parti, simplement, nous avons l'exemple de Charleroi et nous

voulons pouvoir plaider, voilà, ce qui me semble être un peu normal, donc, Charleroi qui a obtenu gain de cause, je ne dis que notre dossier est totalement identique mais nous voulons aller au bout. Est-ce qu'il y a encore d'autres questions pour l'Echevin, pour son premier dossier. Oui.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: C'est plus qu'une question, je dirais, c'est plutôt un ensemble de remarques. D'abord, par rapport au budget ordinaire, je constate de gros efforts qui sont faits en matière de dépenses de personnel, par contre, comme l'année dernière, on constate que plusieurs bâtiments, il y a des augmentations des charges énergétiques par rapport aux prévisions en début d'année. Vous allez me répliquer que vous réalisez des investissements en vue des réductions d'énergie, il semble néanmoins qu'ils sont insuffisants et parfois inefficaces, prenons l'exemple du BAM qui a bénéficié d'énormes et coûteuses rénovations. Cette modification budgétaire prévoit une augmentation de plus de 30 % des fournitures en gaz et électricité pour le Musée, 30.000 euros supplémentaires doivent être mis dans un bâtiment qui est remis à neuf, c'est une aberration. Comme je l'avais déjà évoqué pour le cas d'une rénovation d'un bâtiment scolaire, il y a une nécessité de revoir les techniques et les méthodes pour l'isolation et la ventilation des bâtiments communaux pour doser les investissements et les économies d'énergie à prévoir donc, j'avais demandé, il y a de cela quelques Conseils, une note technique au service à ce sujet-là, j'espère que l'on tiendra compte des conclusions des services pour l'élaboration du prochain budget. Par rapport au budget extraordinaire, sans surprise à la veille de Mons 2015, il faut de nombreuses rallonges de budget, plusieurs avenants souvent importants pour terminer les travaux et les aménagements dans les musées et infrastructures montoises, c'est la cas du Musée du Doudou, de l'artothèque, des Minières de Spiennes. S'il faut bien terminer les chantiers entamés, on peut par contre regretter pour qu'équilibrer les budgets, des investissements ont par ailleurs été abandonnés ou tout au moins reportés notamment dans le domaine sportif, à la piscine de Cuesmes, pour la mise en conformité des vestiaires collectifs, pour le renouvellement du système de chloration, également au football d'Havré, au football et à la pétanque de Maisières, également pour l'aménagement de l'ancienne boulangerie militaire, des investissements aussi dont on ne sait pas ce qu'ils vont devenir dans le domaine de la Petite enfance, pour la crèche de Jemappes, pour la crèche de Mons, pour le prégardiennat de Saint-Denis, donc, nous verrons dans le prochain budget comment seront répartis les investissements, nous espérons un profond rééquilibrage vers d'une part ce qui constitue des services aux citoyens, le sport, la petite enfance, les espaces publics de proximité et d'autre

part, les investissements qui permettent de réduire les dépenses ordinaires comme la consommation d'énergie. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller: Merci M. le Bourgmestre. Du côté du groupe MR, on se réjouit que la gestion se fait de manière extrêmement précise et attentive puisqu'on fait 1 million d'euros de mieux entre le budget initial et la deuxième modification budgétaire puisqu'à l'ordinaire, c'est le résultat, nous nous retrouvons avec un 1 million d'euros en moins en matière de dépenses ce qui permet de garder le budget à l'équilibre, de garder nos provisions à la même hauteur qu'initialement alors ce million ne va pas reconstituer les réserves tout simplement parce que le litige – je dirais chèques repas - nous impacte à hauteur également d'1 million et qu'avant le degré d'appel et bien, ce million a déjà été impacté sur les exercices précédents mais donc, c'est vraiment très important de voir à quel point au niveau de la Ville, les choses sont gérées avec beaucoup de sérieux puisqu'on fait mieux que le budget, on ne vient pas ici, avec une modification budgétaire où les coûts explosent néanmoins il ne faudrait pas non plus se rassurer à bon compte, nous connaissons le contexte, nous connaissons les difficultés, les défis à venir ce qui fait que les budgets 2015-2016 seront vraiment extrêmement compliqués à réaliser, ils demanderont beaucoup de courage mais néanmoins ce budget permet de voir que tout au long de l'année 2014, les services de la Ville, le Collège ont réussi à garder la main sur son budget et à faire en sorte de dépenser le moins possible pour réaliser l'ensemble de ses missions. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bien merci pour ce que vous venez d'indiquer. Peut-être M. l'Echevin sauf si vous souhaitiez apporter une précision, je vous en prie.

M. Jean-Marc LECOCQ, Echevin: Merci, donc, Mme MARNEFFE, merci pour votre intervention, donc, vous disiez qu'en matière de frais de personnel, effectivement, la Ville a fait des efforts, c'est principalement suite à un marché public en matière d'assurance qui ont permis une forte diminution du budget de la dépense présentée en début d'année et donc, effectivement, comme l'a dit, mon collègue, l'Echevin empêché, Georges-Louis BOUCHEZ, nous avons gagné sur le budget initial plus d'1 million d'euros et donc, je pense qu'effectivement, nous pouvons souligner la qualité des travaux, des services et du Collège. J'en viens également aux investissements, vous avez parlé des investissements, moi, je n'ai pas la même lecture que vous, je constate qu'il y a toute une série d'investissements qui sont parfois prévus dans un budget et qu'on arrive pas à programmer tout simplement parce que, c'est comme cela, c'est la vie et donc, en fait, on passe d'un budget estimé au départ de

l'année de 59.571.000 euros à 41.000.000 à la modification budgétaire n°2, voilà. Merci M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. Juste ajouter un élément sur le BAM. Ce bâtiment a malheureusement souffert depuis son origine par le travail en particulier et peut-être pas uniquement, de l'architecte et c'est vrai que vous avez dit il est mal fichu, sur le plan énergétique, cela pose problème mais bon, voilà, nous l'avons et il va vivre un certain temps. C'est un bâtiment qui nous a occasionné beaucoup, beaucoup de difficultés, c'est le moins que l'on puisse dire et cela a été réalisé après un examen avec un jury, les marchés publics ont été respectés, il n'y a pas eu de plainte, etc... Donc, sur le plan administratif, c'était nickel mais sur le plan opérationnel, vous voyez tout ce qu'on a dû faire et qu'on continue à faire. Jupiter renfloue celui qui veut perdre. Moyennant ces explications.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI: MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

6 NON: Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

$ADOPTE - 43^{e}$ annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. Voilà M. l'Echevin vous venez de faire approuver votre premier point.

36^e Objet : Aide exceptionnelle 2014 – crise économique. Gestion financière

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie.

<u>M. Yves ANDRE, Conseiller</u> : Vous pourriez nous donner quelques explications sur les tenants et aboutissants et en quoi cette aide consistera et à quoi elle sera destinée ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin.

M. Jean-Marc LECOCQ, Echevin: Donc, il s'agit bien d'une aide exceptionnelle allouée par la Région wallonne dans le cadre des villes en difficulté suite à la crise économique, donc, nous recevrons en 2014, un montant de 853.816 euros. Que puis-je vous dire encore, c'est un

prêt, donc, ce n'est pas un subside qui devra être remboursé mais c'est un prêt à long terme dont nous ne connaissons pas encore le détail des taux d'intérêt. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Si l'Echevin le permet, on peut peut-être parler en même temps du 36 et du 37, j'imagine qu'au 37, vous allez reposer la question ?

M. Yves ANDRE, Conseiller: Pas nécessairement pour le 37 mais j'aurais voulu savoir qu'elles étaient les plans puisque l'aide, j'imagine qu'elle n'est pas arrivée ainsi simplement et que la Ville de Mons a eu la bonne surprise de savoir un jour en se réveillant qu'elle allait avoir une aide, donc, j'imagine qu'on a dû « lobbyer » pour avoir une partie de l'aide et donc, j'imagine qu'on avait quand même envisagé ce qu'on allait faire avec ce prêt potentiel qu'on pouvait être amené à avoir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je pourrais vous l'expliquer aisément mais M. Georges-Louis BOUCHEZ a demandé la parole, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller: Si vous me le permettez M. le Bourgmestre, je connais un tout petit peu le dossier. En fait, cette aide s'inscrit dans un schéma où 15 villes de Wallonie ont pu obtenir une aide et cette aide et bien en fait, c'est une aide tout d'abord de 2.500.000 d'euros pour la Ville de Mons répartis sur plusieurs années et donc, on commence la première année avec 800.000 euros sous forme d'un prêt dont la Ville ne doit rembourser que 20 % et ces montants déclinent jusqu'en 2018 pour arriver à 155.000 euros à la fin avec une prise en charge de la Ville de 50 % dans le remboursement, donc, cette aide vient pour compenser les pertes suite à la crise économique de la taxe sur la force motrice ainsi que du précompte immobilier et donc, il y a 15 villes en Wallonie principalement dans la province de Liège mais pas uniquement puisque Mons a pu obtenir ces montants, ce n'est pas du tout un lobbying, c'est simplement un dossier qui a été rentré par l'administration et qui nous a permis d'obtenir ces compensations qui ne couvrent que très partiellement les difficultés que nous avons rencontrés mais en tout cas, c'est un plus. En ce qui concerne le taux d'intérêt nous n'avons pas de donnée encore extrêmement précise mais on peut considérer que le taux moyen sera de 5 %. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous voyez l'économie que cela représente pour nous plutôt que d'emprunter nous-mêmes, on a cette assistance de la Région wallonne pour un emprunt de 800.000 euros.

M. Yves ANDRE, Conseiller: Et donc, concrètement, cette aide-là, elle rentrera dans l'ensemble du budget mais elle n'est pas encore dédicacée, elle n'a rien à voir avec le financement du parking qu'on nous avez annoncé l'année dernière ou il y a quelques mois, cela n'a rien à voir avec cela.

- <u>M. Elio DI RUPO, Bourgmestre</u>: Non, non. C'est d'une manière générale, c'est pour soulager si faire se peut les finances de la Ville. Oui, je vous en prie.
- M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Le taux d'intérêt annoncé était de combien? Il n'est pas encore prévu c'est cela.
- M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Non, ce n'est pas encore... Oui!
- M. Lionel BONJEAN, Conseiller: Donc, vous avez lié le point 36 et 37 puisque c'est le même...
- M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je m'excuse, c'est moi-même qui est commis cette petite erreur d'optique parce que je lisais « aide exceptionnelle et puis j'avais lu « installation du stade Tondreau » mais en réalité, il faut scinder les deux. Le premier est totalement indépendant du deuxième.
- M. Lionel BONJEAN, Conseiller: Ah d'accord.
- M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Moyennant tout cela. M. HAMBYE.
- M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: J'ai peut-être mal compris, excusez-moi, j'ai cru entendre qu'on empruntait à 5% ?
- M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je recède la parole à M. BOUCHEZ.
- M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Non, c'est le pourcentage de notre intervention.
- M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller: Non, en fait, notre pourcentage d'intervention est différent d'année en année, donc, par exemple, la première année, on reçoit un peu plus de 800.000 euros et on ne rembourse que 20 % de ce montant-là, le chiffre que je vous ai indiqué de 5 %, c'est pour l'ensemble de l'aide exceptionnelle et pour le moment, ce n'est qu'une moyenne que nous avons calculé nous-mêmes, donc, nous n'avons pas de donnée précise à niveau-là mais vous vous rendez bien compte que lorsqu'on vous donne 800.000 euros et que vous devez en rembourser que 20 % même si le taux de votre remboursement est de 5 %, c'est quand même mieux que si vous empruntez 800.000 euros et que vous prenez un taux à 2 ou 3 % puisque le montant à rembourser est beaucoup plus faible en termes de capital, surtout que 800.000, ce n'est que la première année mais si vous étalez cela jusqu'en 2018, c'est 2.500.000 euros à la fin et de ces 2.500.000 nous rembourserons qu'une part très faible puisque la dernière année, c'est 50 % de prise en charge mais 50 % de 155.000 euros, donc, c'est extrêmement faible le montant final de capital que la Ville devra rembourser par rapport à ce qu'elle aura perçu effectivement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok, merci.

37^e Objet : Aide exceptionnelle 2014 – Amélioration des installations du Stade Tondreau. Gestion financière

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Merci M. le Bourgmestre. Donc, il s'agit ici d'une aide sous forme de prêt à long terme d'un montant de 2.777.667 euros pour améliorer les installations du stade Tondreau, donc évidemment, loin de nous l'idée qu'il n'y a rien à faire au Stade Tondreau mais ne fut-ce qu'en matière d'infrastructure pour améliorer la sécurité par exemple mais vous conviendrez qu'il s'agit-là d'un montant vraiment conséquent et cela, c'est le moins que l'on puisse dire, du coup, je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée pour tous les petits clubs sportifs de l'entité de Mons, pas seulement de foot qui seraient bien contents d'obtenir de l'aide de la Ville pour améliorer leur infrastructure, leur condition sanitaire par exemple et de sécurité, une aide au combien plus modeste mais nécessaire et c'est donc par respect et décence pour ces petits clubs que nous ne voterons pas ce point mais également parce que nous considérons que même si on aime le foot et c'est mon cas, il y a d'autres priorités en ces temps de crise, tout à l'heure, on parlait de l'Action sociale et je vous ai entendu parler tout à l'heure en disant qu'il n'y avait pas de sou pour faire des lignes blanches sur les trottoirs pour sécuriser les piétons et bien voilà par exemple.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok, oui M. BONJEAN.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller: Pour ma part, M. le Bourgmestre, mon intervention sera quelque peu différente de notre collègue du PTB vous vous en doutez parce que comme tous montois qui se respectent, je suis profondément attaché à l'Albert mais particulièrement d'ailleurs pour ces excellentes équipes de jeunes, je dirais même qu'à titre personnel, j'accorde en effet beaucoup plus d'importance au rôle social de l'Albert notamment envers les jeunes tout comme les petits clubs — là-dessus, je rejoins M. BEUGNIES — qu'à la tribune T1 ou Business Seats, même si j'avoue que je les fréquente tout comme la tribune avec le kop d'ailleurs. Je suis donc très heureux de voir ce projet évoluer cependant, cela n'engage que moi, ce sont toutes les informations que j'entends ou que j'apprends sur l'évolution du projet du stade, tribunes, etc... c'est par voie de presse. J'aurais souhaité dès lors savoir si on peut espérer en tant que Conseillers communaux avoir une présentation du projet, du montage financier qui l'accompagne avec le partenaire privé notamment, des plans, etc... Qu'on soit un peu rassurés sur le fait qu'on a essayé de valoriser au mieux ces deniers publics qui sont investis à nouveau qui sont nécessaires pour les rentabiliser dans l'intérêt, non pas uniquement du club de foot mais peut-être de manière plus large et j'aimerais aussi savoir

parce que là aussi, on lit cela dans la presse de temps à autre, savoir si des négociations parallèlement ont été entamées avec les dirigeants de l'Albert pour que le matricule 44 revienne à la Ville et aux montois et non plus ne soit la propriété que de citoyens de Bernissart et enfin savoir si toutes les sommes dues par la Ville ont bien été remboursées ? M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bien. Oui, je vous en prie Mme DE JAER d'abord. Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mes interventions vont un peu dans le sens des deux Conseillers précédents, comme quoi, il y a moyen de les rejoindre. Tout d'abord, il y a la lacune du dossier que ce soit sur le plan 36 comme sur le point 37, heureusement, qu'on avait l'ordre du jour pour savoir que cela concernait le stade Tondreau sinon le dossier est vide, on a juste une feuille qui me dit qu'on va avoir cet argent mais qui ne nous dit pas ce qu'on va en faire, donc aujourd'hui, on ne sait pas ce qu'on vote, est-ce qu'on vote la rénovation de la T3, de la T4 ou est-ce qu'on vote comme le disait ma Collègue à côté de moi, le fait de mettre des bains à bulles pour les VIP tout est possible, on ne sait pas ce qu'on vote aujourd'hui et rien n'est marqué dans le dossier, nous n'avons pas les informations si ce n'est par échange de voie de presse ou entre notre ancien Echevin des Finances et notre Echevin de la Mobilité, par ailleurs, aujourd'hui, on a discuté longuement du CPAS, on a discuté longuement des investissements qui peut-être ne se réaliseront pas lors des prochaines années, des investissements dans des crèches, des investissements dans des maisons de repos, aujourd'hui, on a aussi voté la modification budgétaire qui a remis à on ne sait pas quand le fait de faire des vestiaires dans la piscine de Cuesmes, des investissements pour le club de foot d'Havré, des investissements pour la pétanque de Maisières qui ne sont en tout cas pas pris en compte cette année, on ne sait pas à l'heure actuelle s'ils seront pris en compte en 2015. En ces temps de crise, il faut faire des priorités, est-ce que vraiment la priorité, c'est le stade de foot et si c'est le stade de foot, quoi sur le stade de foot puisqu'aujourd'hui, on ne sait pas sur quoi on vote si ce n'est qu'il y a deux millions qui vont aller pour ce stade, pour faire on ne sait pas quoi, on ne sait pas quelles demandes ont été faites justement pour le partenariat privé, on ne sait rien, donc peut-être, qu'on vote pour plein de bains à bulles et toujours une tribune pour les supporters sous la pluie.

<u>M. Elio DI RUPO, Bourgmestre</u>: Merci. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cela incite un intérêt. Oui, je vous en prie.

M. Lionel BONJEAN: Quand même préciser dans mon chef, M. le Bourgmestre, j'ai bien souligné que j'étais heureux de voir le dossier avancer, que je voulais savoir quelles étaient les conséquences en gros pour la Ville et les Montois, de là à verser dans la caricature des bains à bulles, c'est un peu limite.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Laissons la parole à Mme MOUCHERON, je vous en prie. Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Merci M. le Bourgmestre et donc, premièrement, je rejoins la réflexion de Mme DE JAER en sachant que ce prêt-ci n'a pas le même cadre qu'un prêt infrasport et donc, les conditions d'utilisation sont moins strictes, donc, je peux comprendre aussi la question de savoir exactement ce qu'on va faire de cet argent. Par ailleurs, l'octroi de ce prêt, sauf erreur de ma part, était lié à des conditions notamment que le matricule reste à l'endroit où on va faire les investissements, donc, est-ce que nous avons cette garantie, j'imagine que oui et deuxièmement, sauf erreur de ma part, j'ai cru comprendre qu'il y avait aussi un litige financier entre la Ville et le club de foot, j'aurais voulu savoir si cette somme que réclamait l'ancien Echevin des Sports, a été remboursée à la Ville afin de pouvoir travailler en toute sérénité.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous parlez de la TVA? Oui, c'est cela. Bien, M. MANDERLIER.

M. Jérôme MANDERLIER, Conseiller: Merci M. le Bourgmestre, chers Collègues, je me réjouis personnellement de cette aide exceptionnelle qui s'inscrit dans la nouvelle dynamique mise en place par la nouvelle structure exécutive du club. Les contacts plus étroits et constructifs entre la Ville et le club sont et seront dans ce contexte, primordiaux et ne pourront que renforcer la nouvelle bonne santé du RAEC Mons. Cette aide financière extraordinaire certes contribuera au rayonnement du club et par corollaire à notre ville. La rénovation du stade pourra pourquoi pas permettre l'utilisation de ces installations également lors de l'organisation de manifestations publiques. Merci, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. Alors, mes chers collègues, s'il n'y a plus de question, je vais demander à l'Echevin qui à la Régie Autonome dans ses attributions peutêtre d'apporter quelques précisions techniques.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Sur le manque d'information, j'aimerais quand même rappeler qu'au sein de la RCA, le MR, Ecolo et CDH sont représentés, donc, toutes les informations ont été données dans la plus grande transparence, donc, il faudrait peut-être demander à vos administrateurs qui sont dans la RCA de rapporter ce qui se dit au sein du CA de la RCA. En ce qui concerne le projet proprement dit, moi, je vous propose puisqu'il y a un souhait de présentation quand il sera accepté par le fonctionnaire de la Région wallonne parce que pour le moment ce n'est qu'un projet, le permis d'urbanisme est rentré, nous ne savons pas s'il va être accepté ou pas, s'il va y avoir des modifications. Dès que le projet sera accepté par le fonctionnaire délégué, on pourra faire une « toutes commissions » ou nous viendrons en « toutes commissions » présenter le projet avec les architectes pour ne pas alourdir le Conseil

communal. Idem pour le litige financier, tout cela a été expliqué au sein de la RCA, la procédure suit son cours, nous avons désigné un avocat qui traite le dossier, il y a un exploit d'huissier qui a été envoyé au club de foot pour faire valoir nos droits mais vous savez qu'on ne réclame pas des sous comme cela, il ne suffit pas de se présenter, de dire « vous payez ». Il y a des procédures, les procédures sont en cours et il faut suivre tous les chemins légaux pour essayer de se faire payer cette somme qui n'est d'ailleurs pas contestée par le foot, il ne conteste pas la dette, que ce soit clair.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin: Merci M. le Bourgmestre. Concernant, parce que j'entendais aussi différentes questions au sujet de la récupération de la TVA et du matricule, avec la nouvelle direction de l'Albert, comme vous le savez, les discussions ont repris et je dirais d'une manière sereine qu'actuellement, la Direction n'est pas contre de revoir sa position quant à ce que le matricule soit en tout cas une garantie et qu'il reste bien à Mons et en ce qui concerne la TVA, mais là, nous devons attendre les conclusions au niveau de la Justice, pour l'instant ce n'est toujours pas clôturé mais on espère toujours pouvoir récupérer les quelque 3 millions d'euros au mois de juin 2015.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, peut-être juste un tout petit mot d'explication additionnelle, d'abord, le couplet sur les petits clubs, si j'avais le cœur sensible, je me mettrais à avoir un cœur qui pleure mais bien entendu qu'on veut soutenir les petits clubs, enfin, vous n'avez pas le monopole des petits clubs, d'ailleurs, nous ne cessons de faire en sorte de les aider mais en même temps à l'instar du basket, il y a une équipe phare, le basket, on est ravi quand on y va de voir notre équipe en Division 1 et concourir même dans une des coupes d'Europe. Au football, mutatis mutandis, c'est la même chose, c'est l'équipe phare qui tire vers le haut, la dimension sportive, on a demandé d'ailleurs à l'Albert d'être beaucoup plus actif avec les clubs que vous appelez les petits clubs de Mons et de la Région, ce qu'ils se sont engagés à faire mais c'est vrai que l'on a là un grand club avec toutes les conséquences que cela représentent, faut-il le laisser tomber ? faut-il le laisser tomber ? Si le PTB dit « il faut le laisser tomber l'Albert, le PTB devrait avoir le courage de le dire, de l'écrire, nous PTB, nous sommes contre l'Albert, on ne veut rien à l'Albert, on ne veut pas y mettre l'argent et tant pis pour les supporters, tant pis pour le sport de Division 1 ou de division 2 actuellement, bon voilà, c'est une position, elle serait respectable mais vous le faites pas, vous allez en faisant penser que le Collège serait anti-petits clubs, non, nous sommes « pour » les petits clubs mais en même temps, on doit faire face à une situation tout à fait particulière et je dois reconnaître que le club et son président ont accompli de grands efforts, alors, ici, de quoi s'agit-il? La

région wallonne accorde une subvention sans que nous ayons à payer quoi que ce soit de l'ordre de 5 millions et nous avons un emprunt de l'ordre de 3,5 millions pour parler de mémoire. Cela va avec des tranches, je ne vais pas commencer à vous expliquer les tranches comment elles vont mais globalement, on a 5 millions de subventions, une intervention de 3,5 millions sur lesquelles nous payerons une partie des intérêts. Avec ces 8,5 millions, qu'est-ceque le club compte faire ? Il compte faire la tribune 3, si vous êtes allés au stade, je ne sais pas si vous connaissez le stade, il y a la tribune actuelle, la tribune à sa gauche, elle est faite, la tribune à droite n'est pas faite, ce sera la tribune de droite. En même temps, on démolit tout ce qui est à l'avenue du Tir et on a demandé un permis de bâtir pour l'ensemble. 8,5 millions ne permettront pas de tout faire malheureusement mais on pourra en tout cas assainir complètement l'avenue du Tir, donc, le bâtiment avenue du Tir, clôturer totalement l'aile n°3 et dès qu'on sera en meilleure fortune, on pourra facilement faire quelque chose à l'avenue du Tir, voilà, un peu le compromis qui a été trouvé avec la Région wallonne, avec les dirigeants du club, dans une situation qui n'est pas simple, voilà, mais nous devons faire face à toutes les situations en ce compris des clubs qui jouent en division 2 pour le moment. M. BOUCHEZ. M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller: Simplement, quand on parle de l'Albert, on a toujours l'impression qu'il y a qu'une équipe professionnelle avec 22 professionnels, il y a quand même des dizaines, des centaines de jeunes qui sont à l'école de jeunes dont certains ont grâce à l'Albert pu lancer une carrière professionnelle, je pense par exemple à Noë Dussenne qui à l'heure actuelle évolue à Bruges, je crois que c'est aussi important pour une région comme Mons, d'avoir un club phare qui toutes les semaines permet à Mons de se faire valoir, il n'y a quasi plus de club en division 1 qui sont des clubs wallons. En division 2, il n'y en a pas beaucoup plus. Nous, nous avons la chance d'avoir un club d'élite au football, un autre au basket et j'ai l'impression que c'est une spécialité montoise de vouloir critiquer ce que beaucoup de villes nous envient, vous pouvez dire qu'à Namur, je crois qu'ils seraient très contents d'avoir au moins un de nos clubs pour un petit peu valoriser la ville, lui donner une dynamique, lui donner une image positive et donc, je crois plutôt que de rentrer dans une idée de critique, il serait intéressant de venir avec des demandes, avec des propositions de la manière dont le club pourrait encore plus s'investir dans sa ville, encore plus venir en aide aux jeunes, je rappelle par exemple, qu'il ya de nombreux stages qui sont organisés durant les vacances, donc, cela c'est sur le point du principe. Le deuxième élément et je pense qu'Ecolo avait d'ailleurs faire la remarque il y a quelques semaines, quelques mois, donc, je demande à chacun quand même d'être consistant par rapport à cela. On nous a indiqué qu'il fallait finir le stade, que c'était un dossier qui n'était pas géré, que ce n'était pas sérieux, qu'on ne pouvait

pas laisser un chancre et bien effectivement, la réponse vient ici, avec cette aide exceptionnelle de la Région wallonne avec un système de tranches, donc, on commence à 2,7 millions cette année et puis on diminue jusqu'à 800.000 euros pour arriver à un total de 8,3 millions euros et je pense que c'est une manière qui permet à la fois à la Ville de faire un investissement qui est le plus léger possible mais aussi d'utiliser des infrastructures. Enfin, quant au point de dire et bien oui, il y a des petits clubs, c'est vrai, on aurait pu nous dire aussi qu'il y a des sans-abris, ce sont des questions sur lesquelles nous sommes extrêmement attentifs, il faut aider les petits clubs, il faut faire une politique sociale extrêmement forte mais je crois aussi qu'une politique de ville doit être multiple et nous ne pouvons pas sacrifier une politique culturelle ou une politique sportive au profit d'une sociale et inversement. Le but, c'est d'avoir une ville dynamique portée sur l'avenir, qui a de l'ambition mais qui bien évidemment n'oublie pas les plus faibles et je pense que la Ville de Mons avec un CPAS qui l'a encore montré pas plus tard qu'il y a quelques minutes, un CPAS qui est en pointe sur de nombreuses politiques, n'est certainement pas la dernière sur ces questions. Je vous remercie. M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Merci M. le Bourgmestre. M. le Bourgmestre vous ne m'avez pas écouté, c'est votre droit, nous n'avons jamais dit qu'il fallait laisser tomber l'Albert, on a jamais dit cela, simplement le montant

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Cela, je sais que vous n'oseriez pas le dire.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Si je pouvez terminer, ce serait sympathique de votre part, donc, nous n'avons jamais dit qu'il fallait laisser tomber l'Albert, simplement le montant est indécent et nous avons signalé qu'il y avait d'autres priorités, alors, si vous dites que vous aidez, évidemment, les petits clubs, je vous invite à venir faire un tour de temps en temps dans les petits clubs pas seulement les clubs de foot, je parle des petits clubs sportifs en général, merci.

<u>M. Elio DI RUPO, Bourgmestre</u>: Merci. Moyennant toutes ces interventions, j'imagine que c'est « non » pour vous.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI: MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

3 NON: Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

1 ABSTENTION: M. JOOS

ADOPTE – 45^e annexe

37^e Objet bis : Règlement fiscal sur les mâts, pylônes ou antennes affectés à la réalisation, directement avec le public, d'une opération mobile de télécommunications par l'opérateur d'un réseau public de

télécommunications. Taxe additionnelle à la taxe établie à l'art. 37 du Décret du Parlement wallon du 11 décembre 2013 contenant les recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014.

Création du règlement en application de la décision du Collège communal en date du 07 novembre 2014. Gestion financière

ADOPTE à l'unanimité – 46^e annexe

38^e Objet : Information au Conseil communal sur le rapport d'activité 2013-2014 et le plan d'action annuel 2014-2015 de la Coordination Accueil Temps Libre (ATL) de la commune de Mons, Education/Jeunesse Extrascolaire

ADOPTE à l'unanimité – 47^e annexe

39° Objet : <u>ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES</u>

a) Création de classes maternelles au 01/10/2014. Education 64

ADOPTE à l'unanimité – 48^e annexe

b) Suppression de classes maternelles au 01/10/2014. Education 64

ADOPTE à l'unanimité – 49^e annexe

40^e Objet : ASBL Infor-Jeunes Mons. Compte et bilan de l'exercice 2013. Approbation. Gestion financière C/C2013/Infor-Jeunes

ADOPTE à l'unanimité – 50^e annexe

41° Objet : Recours à l'article 60 du RGCC – Subside pluriannuel (5 ans) au RAECT Mons. Information au Conseil communal. Cel. Ev. Et Com. Sports/2014-10295

ADOPTE à l'unanimité – 51^e annexe

42^e Objet : Octroi de subvention directe à l'ASBL PRO VELO pour la mise en oeuvre d'un service de location de vélos labellisés « Mons 2015 ». Service Mobilité Vélo/Provélo/1410

ADOPTE à l'unanimité – 52^e annexe

43^e Objet : ASBL Saint-Georges. Compte et bilan de l'exercice 2013. Approbation. Gestion financière C/C2013/St-Georges

ADOPTE à l'unanimité – 53^e annexe

44^e Objet : Avenue Champ de Bataille, 415. Mise en location des logements invendus. Fixation des loyers. Cellule foncière CF/RB

DOUBLE EMPLOI AVEC LE 51^E OBJET

45^e Objet : Villers-Saint-Ghislain. Accord sur le projet d'acte d'acquisition de l'immeuble sis Chaussée Roi Baudouin, 322. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité – 54^e annexe

46^e Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G,

numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 34 ca (28e série). Cellule Patrimoine RF/NS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Donc, nous allons nous abstenir, en fait, il y a un problème d'infraction urbanistique, donc pour être bref, il y a un problème de coloris des briques, alors, il y a eu un jugement qui a homologué un accord entre la Région wallonne et le promoteur mais il semble que le promoteur n'a pas respecté les termes de l'accord et donc, il y a un PV de carence qui a été dressé par le fonctionnaire délégué de la Région wallonne et donc, nous devons constater que pour l'instant, cette infraction est toujours existante malheureusement et donc, nous nous abstenons dans la mesure où une infraction urbanistique, c'est une infraction non pénale continue. Merci.

<u>M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président</u>: Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Oui, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Au vu du débat qu'il vient d'avoir lieu, on va s'abstenir aussi.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Donc, on ne va pas redire ce que vous dites chaque fois, on ne va pas répondre la même chose et M. BEUGNIES qui dit que puisqu'il y a quelqu'un qui dit « non », je dis la même chose sans avoir de débat, c'est un peu dommage mais bon, il y a maintenant un projet immobilier qui est là, l'infraction urbanistique est en cours de traitement, ce n'est pas un dossier facile, cela l'Echevin de l'Urbanisme pourra vous l'expliquer encore

plus en détails que moi, c'est dans ces dossiers mais je crois qu'on ne peut pas empêcher maintenant les candidates acquéreurs de prendre possession des biens qu'ils veulent acheter. M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Oui mais sincèrement, quand un bien est grevé d'une infraction urbanistique, on est coincé et donc, c'est là notre sens de dire qu'il est grand temps, je crois, qu'on trouve les voies d'un accord, cela ne dépend pas de vous mais les ventes sont bloquées et donc, nous, c'est une recette financière importante que nous ne pourrons pas avoir, voilà. On s'abstient puisque dans la mesure où il y a un problème urbanistique, donc, c'est une infraction pénale et donc, on a un problème vis-à-vis des candidats acquéreurs qui ne peuvent pas acheter un bien grevé d'une infraction urbanistique voilà et on demande de toute urgence à toutes les parties d'essayer de trouver les voies et moyens pour un accord. Merci

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI: MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. DI RUPO

5 ABSTENTION: Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JOOS, ANDRE, BEUGNIES PTB Abstention

ADOPTE – 55^e annexe

47^e Objet : Béguinage phase II « Les parkings du Nouveau Béguinage » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Canonniers,

cadastrées Mons-3e division section E n° 1081 K2 et 1081 R2 (16e série). Cellule Patrimoine RF/NS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui. Le Béguinage.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Pour les points 47 et 48, on dit « non » puisqu'on est toujours à 86 euros du m². Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok. Pour les points 47 et 48.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI: MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, DI RUPO

3 NON: Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, ANDRE

ADOPTE – 56^e annexe

48^e Objet : Béguinage phase III « Résidence Val des Ecoliers » : aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles de terrain sises à Mons, rue des Canonniers, cadastrées Mons-3e division section E n° 1081 K2 et 1081 R2 (17e série). Cellule Patrimoine RF/NS

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI: MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, DI RUPO

3 NON: Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, ANDRE

ADOPTE – 57^e annexe

49e Objet : Mons, rue d'Havré, 8 – Mise en location de l'immeuble. Cellule foncière RF/RB

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie Mme DE JAER.

<u>Mme Charlotte DE JAER, Conseillère</u>: Le dossier n'est pas clair sur ce qu'on approuve, est-ce qu'on approuve le comité de sélection, c'est ce qui était marqué dans le dossier ou bien est-ce qu'on approuve les locataires.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: On approuve le locataire.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Parce que là, rien n'était marqué dans le dossier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Comment cela? Un instant.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Dans le dossier, il y avait le comité de sélection ainsi que les deux personnes, dirons-nous, qui avaient fait offre et les critères sur lesquels le comité de sélection allait choisir mais il n'y avait pas le choix.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Non. De marquer son accord de suivre le choix du jury désignant Jacquy Cange pour la prise en location du bien sis à Mons, rue d'Havré, 8 dans mon dossier.

<u>Mme Charlotte DE JAER, Conseillère</u>: Dans le dossier qui était en commission jusqu'à jeudi, il n'était pas mis le choix de Jacquy Cange.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: J'en suis navré et désolé mais je n'ai pas surveillé tout ce qu'on met dans les dossiers mais c'est en tout cas dans le dossier. C'est la décision du jury. Oui, Marc, je t'en prie.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Oui, donc, nous avons inscrit ce dossier à l'ordre du jour alors que nous n'étions pas obligé de l'inscrire puisque le principe de location avait déjà été approuvé par ce Conseil communal et il appartient dans l'autorité du Collège de désigner le nom des locataires, ici, nous avons voulu jouer la transparence. Le tableau est bien dans le dossier, moi, j'ai eu ma commission jeudi soir, j'ai vérifié, donc, il y a bien un tableau qui était dans le dossier mais je le tiens à votre disposition il n'y a aucun problème. Donc, il y a eu un jury qui a été constitué en dehors de tout politique, il n'y a aucun échevin qui a présidé ce jury, il y avait un candidat qui s'est détaché nettement par rapport à l'autre et le Collège au vu de la qualité du candidat a décidé de suivre la décision du jury mais je vous ferais parvenir le tableau sans aucun problème. Je l'ai ici d'ailleurs, vous pouvez venir le consulter.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: On ne peut pas voter pour un point qu'on n'a pas vu et qui n'était pas marqué, enfin, je ne vais inventer que ce n'était pas dans le dossier, mes Collègues autour de moi sont d'accord avec moi, le choix était vierge dans le dossier et donc, à un moment on est censé avoir le dossier le lundi qui précède le Conseil, j'ai encore été voir jeudi, il n'y était pas, il y a vice de procédure, je ne peux pas voter le point.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je comprends votre réaction, si tel est le cas et je n'ai pas à douter de votre parole, vous avez raison. Ma difficulté est la suivante, c'est que si on ne l'approuve pas alors qu'il a été choisi par le jury, cela va faire un mois supplémentaire avec le bâtiment non occupé. Marc, tu peux me donner le document du jury, je vais vous le lire, comme cela, la transparence sera totale. Voilà Merci infiniment, donc, le jury jugé sur le choix des produits, la manière de présenter et de les vendre, décoration et aménagement du magasin, intégration et notion du durabilité, artisanat, produits régionaux, savoir-faire et le

jury à décidé de retenir Jacquy Cange pour son expérience de 30 ans dans le domaine, une équipe de 6 personnes, la rue d'Havré sera gérée par M. Cange, aidé par des apprentis qu'il formera, vente en particuliers plus des restos montois dont l'Art d'aimer, exportation de plus ou moins 25 % de son chiffre d'affaires en Angleterre, Allemagne, Espagne, Italie, Singapour et deux clients à Tokyo. Le choix des produits, ce sont des produits de sélection des producteurs à maturation en leur cave, grande diversité de produits, fromages natures, à la bière, au vin, champignons, fruits secs, herbes et spécialités diverses, nombreux produits locaux, fromages à la bière Car D'Or, pavés montois, le Doudou, moelleux de Saint-Feuillien, alors, puis, il y a la manière de présenter et de les vendre, décoration et aménagement du magasin, intégration de notion de durabilité, artisanal, produits régionaux, savoir-faire et puis, les divers, bonne assise financière. En 1992, record du monde du plus grand plateau de fromages, prix de l'innovation en 1996, création personnelle notamment le fromage à la bière Bon Secours. En 2004, médaille d'argent des lauréats de l'Institut Royal des Elites du Travail. 2007, lauréat des vitrines de l'artisan. 2007, médaille d'or du concours des fromages de Wallonie au Château d'Havré et labellisé Mons 2015. Bon, donc, le jury a retenu largement ce candidat. Oui.

M. Yves ANDRE, Conseiller: Il y a moyen d'avoir un exemplaire du jury, de la décision du jury.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: On vous enverra le PV du jury, sans problème. Vous dites « non » j'imagine le PTB.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Attendez parce que j'y étais vendredi, le dossier y était vendredi, donc, il n'était probablement pas là le jeudi, cela m'est déjà arrivé souvent si j'arrive trop tôt qu'il n'y ait pas de dossier mais vendredi il y était, donc, nous, on vote « oui ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Très bien, alors, le CDH, vous êtes allés jeudi ou vendredi? Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Pour être clair par rapport à la situation. Le dossier était bien là mais pas la décision sur laquelle vous nous demandez de voter aujourd'hui M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: On a compris.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: D'accord, ça va, donc ce sera « non ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous dites « non ». Si je vous vois aller acheter du fromage là, je vous le rappellerais.

<u>Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère</u>: Avant, on avait le choix entre Jacquy Cange le vendredi au marché et Vandoorne et maintenant, on n'aura plus le choix.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: On a mis un jury en place, on ne s'en est pas préoccupé, le jury a regardé tous les critères, je vous ai lu un certain nombre de critères, le jury propose Cange, imaginons qu'on dise ce n'est pas Cange, c'est Vandoorne, on aurait dû dit « quel scandale », le Collège ne tient pas compte du jury, on se moque des gens, ce n'est pas possible, c'est de l'autoritarisme, c'est la politique générale du PS et du MR, je ne sais pas quoi, cela aurait été la fin du monde, on suit mot à mot ce que dit le jury et vous le contestez, c'est votre droit, donc, ce sera « non », nous, on va vous envoyer le PV mais sachez qu'on y est pas intervenu. Voilà.

<u>Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère</u>: Nous vous remercions pour la démarche par rapport au jury mais on a quand même le droit aussi comme vous l'avez dit de ne pas être d'accord avec l'avis de ce jury. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ah, donc, vous n'êtes pas d'accord avec l'avis du jury. Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Par ailleurs, les critères choisis par le jury n'ont jamais été délibérés en séance du Conseil communal et ici, on cite une série de critères, on a juste dit un commerce de qualité et de bouche sera installé mais de toute façon, on ne peut pas voter pour quelque chose si la décision qui s'y rapporte n'était pas mise dans le dossier auquel nous avons droit à partir du lundi précédent le Conseil communal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je voudrais dire quelque chose, vous savez que je suis très attentif à ce que vous dites et quand vous avez raison, on hésite pas à retirer un dossier, on l'a encore fait aujourd'hui et on tient compte de ce que vous dites mais quand je vous entends, je pense que quand on veut battre son chien, on trouve toujours bien un bâton et vous n'êtes pas loin de cela. Sur ce point-ci, pas sur le reste mais sur ce point-ci, cela me semble être un petit peu excessif mais vous avez le droit de dire « non ».

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI: MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

5 NON : Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE

50° Objet : Mise à disposition provisoire des logements sis rue de Bertaimont, 33/5 et 33/1 à Mons. Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité – 59^e annexe

51^e Objet : Appartements sis rue du Champ de Bataille 415 à Flénu et rue Leman 41 à Jemappes. Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité – 60^e annexe

52º Objet : Cimetières – Travaux en vue de préparer la désaffectation de caveaux. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.878.241.00/BA

ADOPTE à l'unanimité – 61^e annexe

53^e Objet : Cimetières – Acquisition de cellules de columbariums, socles, caves, urnes et construction de fondations – Lot 2 : fondations. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.878.239.02/BA

ADOPTE à l'unanimité – 62^e annexe

54^e Objet : Bâtiments scolaires, École des Epinois – Travaux de renouvellement des installations sanitaires. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/722.107.01/VT

ADOPTE à l'unanimité – 63^e annexe

Sortie de M. DUPONT = 42 Présents

55^e Objet : Ateliers Piérart – Adaptation du système de ventilation. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.138.043.00/VT

ADOPTE à l'unanimité – 64^e annexe

56^e Objet : Parc du Château Comtal – Amélioration de l'éclairage public. Approbation de l'avant-projet. MP E/2014/Parc Château Comtal/BA

REMIS

57º Objet : Rétrocession de la voirie (infrastructures et assiette foncière) desservant la Résidence des Brigades d'Irlande à Hyon en faveur de la Ville de Mons par le Centre Public d'Action sociale de Mons. Adoption du Plan d'Alignement. Voirie A/8577-C/8/15

ADOPTE à l'unanimité – 65^e annexe

58^e Objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal de l'assiette des espaces communs non privatifs des logements sociaux sis Rue Louise Cambier à Havré appartenant à la société immobilière sociale de la région montoise « Toit & Moi » en faveur

de la Ville de Mons. Élaboration du projet de plan général d'alignement. Voirie A/8588-C/7/38

ADOPTE à l'unanimité – 66^e annexe

59° Objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal de l'assiette des espaces communs non privatifs de la Cité Hoyoux Guilmot à Cuesmes appartenant à la société immobilière sociale de la région montoise « Toit & Moi » en faveur de la Ville de Mons. Élaboration du projet de plan général d'alignement.

ADOPTE à l'unanimité – 67^e annexe

60° Objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal des assiettes des espaces communs non privatifs de la cité sociale dénommée « Nouveau Quartier » à Cuesmes appartenant à la société immobilière sociale de la région montoise « Toit & Moi » en faveur de la Ville de Mons. Élaboration du projet de plan général d'alignement. Voirie A/8590-C/5/43

ADOPTE à l'unanimité – 68^e annexe

61° Objet : Caserne Frans Cabuy à Ghlin - Détection incendie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.137.035.00/ER

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: La Caserne Frans Cabuy à Ghlin. Je vous en prie. Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Oui, donc, les investissements se poursuivent à la Caserne de Ghlin pour finaliser l'installation des services de la Ville. Aujourd'hui avec les points 61, 62 et 76, cela fera encore plus 180.000 euros qui seront investis, on ne discute pas ces investissements-là, on s'interroge juste sur le fait qu'on avait évoqué au moment de l'achat de la Caserne il y a de cela un certain temps, donc, qui a coûté 6 millions d'euros que cet investissement en bâtiment serait compensé financièrement par la vente des bâtiments qui abritaient les services qui allaient déménager et je n'invente rien, c'était là les mots de M. MARTIN à Télé MB il y a de cela un peu plus d'un an. Donc, on se demande où en sont la vente de ces bâtiments et quelles sont réellement les intentions de la Ville par rapport à certains bâtiments, donc, on a évoqué en commission de CPAS, le fait que les bâtiments de l'école de Plein Air allaient être occupés par des services du CPAS pour que les bâtiments occupés par le CPAS puissent servir de logements d'urgence. On ne discute pas non plus cette décision prise mais on aimerait quand même bien avoir un bilan en terme financier sur la vente des bâtiments et sur cette compensation financière entre l'achat de la Caserne et la vente des bâtiments. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. D'autres interventions. Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine: En ce qui concerne les dossiers de ce jour, cela n'a rien à voir avec la question posée par Mme MARNEFFE, effectivement, mon collègue Marc DARVILLE qui a en charge la Régie foncière a déjà fait un cadastre et il y a déjà effectivement des bâtiments qui sont vendus ou en passe d'être vendus ou même des bâtiments échangés avec le CPAS mais si le Bourgmestre me le permet, je préfère céder la parole à mon Collègue Marc DARVILLE qui a en charge la Régie foncière.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous le permets. M. l'Echevin.

<u>M. Marc DARVILLE, Echevin</u> : Si vous le permettez Mme MARNEFFE, on répondra à cette question lors de l'interpellation tantôt sur cette école.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ca va, on peut répondre dans le cadre de l'interpellation? J'avais des choses à dire mais faisons le tout dans le cadre de l'interpellation. Moyennant tout cela.

ADOPTE à l'unanimité – 69^e annexe

62^e Objet : Caserne Frans Cabuy à Ghlin - Sécurisation anti-intrusion et caméras. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.137.028.00/ER

ADOPTE à l'unanimité – 70^e annexe

63^e Objet : Place de Cuesmes – Réfection de la lampe de mineur. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.Mons2015 421.605.00/ER

ADOPTE à l'unanimité – 71^e annexe

64^e Objet : Bâtiments scolaires – travaux de peinture. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.722.096.00/LF

ADOPTE à l'unanimité – 72^e annexe

65° Objet : Bâtiments scolaires (École communale de la Bruyère) — Renouvellement des menuiseries extérieures. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.722.100.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 73^e annexe

66^e Objet : Ecole communale Victor Baudour à Havré – Remplacement chauffage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.722.116.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 74^e annexe

67^e Objet : École communale de Saint-Denis – Renouvellement des menuiseries extérieures. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.722.113.00/ER

ADOPTE à l'unanimité – 75^e annexe

68^e Objet : Avenue de la Faïencerie à Jemappes – projet de rénovation urbaine – Levés de géomètre. Approbation du recours à l'IDEA dans le cadre des relations In house. MP E/2014.421.087.00/NGP

ADOPTE à l'unanimité – 76^e annexe

69^e Objet : Bâtiments scolaires – Acquisition de matériel de gymnastique et de psychomotricité. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP 2014.722.098.00/SDE

ADOPTE à l'unanimité – 77^e annexe

70^e Objet : Bâtiments communaux – Acquisition de matériel et d'équipement. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.137.017.00/SDE

ADOPTE à l'unanimité – 78^e annexe

71^e Objet : Musées – Acquisition de matériel technique. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/Mons2015 771.622.00/IH

ADOPTE à l'unanimité – 79^e annexe

72º Objet : Éclairage public – Travaux d'amélioration. Décision du 15/07/2014 revue. MP E/2014.426.075.01/SD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: On signale dans le dossier qu'une directive européenne vise à réduire la consommation énergétique due à l'éclairage public et cela nous impose le remplacement des lampes à vapeur de mercure haute pression pour éclairer les voiries et espaces publics par des systèmes plus économes en énergie. Dans le dossier, on signale un délai de 5 ans pour se mettre en ordre par rapport à cette directive néanmoins, je pense que le délai serait plutôt plus rapide étant donné que celle-ci date déjà d'un certain temps. Donc, normalement, le délai est de 2015, donc, nous souhaiterions connaître la situation par rapport à l'ensemble des lampes à remplacer au niveau de Mons. Est-ce qu'une liste des remplacements à effectuer a été établie, suivant quel calendrier ? Le classement des rues avec leur besoin en éclairage a-t-il été dressé et l'échéance de 2015 pourra-t-elle être

tenue dans notre entité. Les budgets et les économies d'énergie à prévoir ont-ils également été chiffrés ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine: Oui, donc, Mme la Conseillère, donc, dans ce cas-ci, il y a juste une modification d'une décision qui avait été prise en juillet 2014 pour un changement de rue suite à l'enveloppe et au devis d'ORES, donc, le travail que vous demandez n'est pas réalisé par la Ville à proprement parlé mais par ORES, donc, effectivement, il y a une mise en ordre qui doit être réalisée d'ici 2015, j'interrogerai ORES pour voir ce qu'il en est au niveau de l'estimatif et je reviendrai vers vous mais enfin, ici, le dossier, c'est juste un changement de rue, une rue à Mesvin en faveur d'une rue sur Jemappes, donc, dans ce cas-ci précisément, le dossier ne porte pas sur l'ensemble que vous évoquiez mais je ne manquerai pas d'interroger ORES pour avoir une estimation d'ici début 2015.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Juste un tout petit élément d'information pour être tout à fait honnête, donc, nous avons dans la ville, je pense, 4.000 points lumineux à remplacer. Si, on devait remplacer les 4.000, la participation de la Ville malgré l'intervention d'ORES serait d'un minimum de 2 millions supplémentaires dans une situation budgétaire extrêmement difficile dont on reparlera dans un mois, donc, je crois qu'il faut aller au plus vite et je sais qu'il y a une date. Oui, oui, je sais mais on va discuter des budgets et je vous interrogerai pour savoir comment on va trouver des sous —

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Vous avez bien trouvé des sous pour le stade.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, bien sûr mais ce sont des aides de la Région wallonne tout à fait spécifiques dans le domaine du sport, si j'avais des aides de cette nature tout à fait spécifiques dans le domaine de l'énergie, et bien, à ce moment-là, j'en serais ravi, malheureusement, cela n'existe pas mais on va quand même faire le maximum de notre effort. Moyennant ces explications.

ADOPTE à l'unanimité – 80^e annexe

73° Objet : Éclairage public – Travaux d'amélioration. Décision du 20/12/2011 revue. MP E/2011.426.102.00/SD

ADOPTE à l'unanimité – 81^e annexe

74^e Objet : Réfection des pavages. Approbation du cahier spécial des charges revu et modification du mode de passation du marché. MP E/2014/Mons2015/421.603.00/SD

ADOPTE à l'unanimité – 82^e annexe

75° Objet : Ancienne Maison Communale d'Hyon, mise en conformité structurelle - Mission de service en stabilité. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.104.048.00/BA

ADOPTE à l'unanimité – 83^e annexe

76^e Objet : Caserne Frans Cabuy à Ghlin, travaux d'aménagement de l'économat central – partie 2 : fourniture et pose de matériel. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.137.027.02/NGP

ADOPTE à l'unanimité – 84^e annexe

77^e Objet : Cimetières (Mons et Maisières) – Réfection des murs d'enceinte. Modification du mode de passation du marché. MP E/2014.878.235.00/ER

ADOPTE à l'unanimité – 85^e annexe

78^e Objet : Bâtiments scolaires – Fourniture et pose de protections solaires. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.722.093.00/BS

ADOPTE à l'unanimité – 86^e annexe

79^e Objet : Parking, Place de Jemappes – Fourniture et pose de barrières pour délimitation d'espaces publics. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.424.085.00/BS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Ce point concerne la transformation de la place de Jemappes prévue comme piétonne en parking. Elle faisait suite à une requête émanant des commerçants, donc, outre l'avis défavorable du Directeur financier, les pavements n'ont pas été prévus pour recevoir des véhicules. Comment comptez-vous par ailleurs résoudre le problème de la cuisson des briques évoqué en commission ainsi que celui de la garantie de ces travaux vu le changement d'affectation. Vu la création prochaine de 16 places de stationnement à proximité, l'existence également un peu plus loin d'un parking avant le carrefour de l'avenue Maréchal Foch et l'avenue du Champ de Bataille, ne serait-il pas pertinent d'évaluer objectivement les besoins en parking pour les commerces et d'envisager des stratégies de stationnement de courte durée répondant aux besoins afin de conserver la vocation piétonne de cette place et d'en faire un lieu de vie et de rencontres. Outre, ces considérations générales, nous regrettons que le dossier ne présente pas un plan des aménagements prévus. On sait qu'on va acheter des barrières mais on ne dit pas comment se feront les aménagements. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme l'Echevine, merci.

Mme Mélanie OUALI, Echevine: Mme MARNEFFE, effectivement, le dossier qui est présenté ce soir au Conseil communal est relatif à la fourniture et pose de barrières pour délimitation de l'espace public sur la place de Jemappes, donc, le dossier qui est présenté ce soir ne parle pas des aménagements que vous évoquez. Encore une fois, en commission, je vous ai dit qu'il était à ce stade prématuré puisqu'on a eu commission jeudi soir et que pas plus tard que vendredi soir, on rencontrait notamment l'entrepreneur et le Service Juridique de la Ville pour justement essayer de trouver une solution, donc, on sera encore plus prudent en commission et donc, par rapport à cela, effectivement, nous répondons, ici, à une volonté des riverains et des commerçants de la place de Jemappes qui à un moment donné revenaient sur des propositions qui avaient été faites de laisser la place de Jemappes piétonne, donc, cela, c'est une première chose, ensuite, ce soir, à l'heure où je vous parle, je n'ai pas encore tous les éléments en ma possession puisque comme je l'ai dit, nous avons eu réunion vendredi soir, ensuite, on ne peut pas délimiter pour l'instant les endroits pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, donc, voilà, ce soir, le dossier présenté au Conseil communal, concerne l'acquisition des barrières. Voilà.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Je ne cherche pas la polémique en évoquant ce dossier, on l'a évoqué en commission calmement et je vous remercie des éléments de réponse que vous nous donnez en commission, je ne cherche vraiment pas à attirer l'attention sur notre groupe en discutant, ici, au Conseil, mais j'explique les raisons qui font que nous sommes aussi un peu dubitatifs vu l'absence d'éléments suffisants pour nous prononcer sur l'achat de barrières étant donné qu'on ne sait pas si ces aménagements sont pertinents ou ne le sont pas étant donné qu'on ne sait pas comment les plans seront réalisés, donc, notre position, ce sera « non » étant donné que par ailleurs, on n'arrive pas à évaluer s'il y a d'autres solutions qui sont possibles ou s'il y a d'autres solutions qui sont envisagées ? Voilà, je vous remercie.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI: MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

2 NON: Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE – 87^e annexe

80° Objet : Hôtel de Ville, Bureau des Huissiers – Remplacement sol et peinture. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.104.005.00/VT

REMIS

 $81^{\rm e}$ Objet : Installations sportives – raccordements. Approbation devis. MP E/2014.764.169.00/BD

ADOPTE à l'unanimité – 88^e annexe

82º Objet : Travaux d'égouttage prioritaire de la rue Bruyère de Jurbise à Maisières – travaux subsidiés triennal 2007/2009. Approbation du décompte final portant sur les travaux non subsidiés à charge de la Ville de Mons. MP E/2009.TRI.877.300.00/MF

ADOPTE à l'unanimité – 89^e annexe

83^e Objet : Opération de rénovation urbaine – Aménagement de la terrasse et du parking du tennis de la Roseraie au Parc communal de Jemappes. Approbation de l'avant-projet. MP /2014/RU/930.500.00/MF

ADOPTE à l'unanimité – 90^e annexe

84^e Objet : Opération de rénovation urbaine des rues de Nimy, du Grand Jour et Pierre Joseph Duménil – Aménagement des espaces publics de la rue. Pierre-Joseph Duménil située à Mons – Mise en place de bulles à verre enterrées. Approbation de l'avant-projet. MP E/2014/RU/930.501.00/MF

ADOPTE à l'unanimité – 91^e annexe

85° Objet : Opération de rénovation urbaine du Quartier Grand Place à Jemappes – Aménagement des espaces publics de la rue du Petit Passage – Construction d'un parking. Approbation de l'avant-projet. MP E/2014/RU/930.502.00/MF

REMIS

86^e Objet : Acquisition de mobilier scénographique pour la Maison Van Gogh à Cuesmes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2004/Mons2015/771.643.00/MRU

ADOPTE à l'unanimité – 92^e annexe

87^e Objet : Service Urbanisme – Acquisition de deux imprimantes Pottlers. Recours à la centrale d'achat GIAL. Approbation de l'investissement. MP E/2004.930.260.00/SDE

ADOPTE à l'unanimité – 93^e annexe

88^e Objet :Digital Cities – Balades numériques. Approbation du cahier spécial des charges revu. SOUS RESERVE. MP E/2014.SUB.569.200.00/NGP

ADOPTE à l'unanimité – 94^e annexe

89^e Objet : Acquisition de cartes et postes téléphoniques pour la Caserne Frans Cabuy à Ghlin. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. SOUS RESERVE. MP E/2014.137.031.00/SS

REMIS

90° Objet : Rénovation urbaine de Jemappes – Quartier Grand-Place. Approbation de l'avenant n°1. SOUS RESERVE. MP E/2009.SUB.421.062.00/BA

ADOPTE à l'unanimité – 95^e annexe

91^e Objet : ASBL Environnement et Découvertes Ciply. Compte et bilan de l'exercice 2013. Approbation. Gestion financière C/C2013/Env.Découv.Ciply.

ADOPTE à l'unanimité – 96^e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: J'en arrive aux questions et interpellations. Alors, nous commençons par la question de M. le Conseiller Maxime POURTOIS sur le skate park. M. Maxime POURTOIS, Conseiller: Merci M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues, il y a à peine une semaine, nos collègues élus communaux saintghilainois illustraient leur dynamisme et leur aide, en inaugurant un skate park, situé au cœur du parc de Baudour. Ce skate park, ce n'est pas vraiment un skate park comme un autre dans la mesure où il a été réalisé en laissant une marge importante de manoeuvre d'une part aux usagers mais d'autre part, à toutes les associations. Nous pouvons observer aujourd'hui, une véritable explosion de la pratique du skateboard, du BMX, du roller et d'autres sports urbains ainsi que leur popularité. De nouveaux skate park apparaissent sur le territoire, c'est une excellente chose, néanmoins, la majeure partie sont conçus sans ou sinon avec une très faible collaboration avec les collectifs locaux. A tel point qu'aujourd'hui, il est même impossible pour un usager hennuyer et même wallon de pratiquer son activité favorite dans un environnement de qualité sans avoir à traverser la frontière linguistique ou se rendre dans la capitale. Quelque exemples, Hasselt, Alost, Ostence, Courtrai, tels sont les lieux où les riders wallons, hennuyers et montois se rendent le plus souvent. Et pour cause, les grandes villes flamandes ont investi dans des projets significatifs et concertés à la hauteur de leur ambition. Mons, c'est une grande ville. Son ambition et sa dynamique lui imposent, à mon sens, d'être un acteur incontournable et crédible en offrant un véritable lieu consacré à la pratique de ces sports. Et c'est en partie chose faite, j'en prends pour preuve l'approbation de cette assemblée de la réalisation du projet. Lors de l'inauguration du skate park de Baudour, j'ai particulièrement était interpellé par la mobilisation des jeunes dont la plupart se trouvent être des montois. Ils se réunissent traditionnellement sur le lieu dit de « La Générale », entendez par là, la banque BNP Paribas-Fortis. L'institution ne désire plus aujourd'hui, et c'est sont droit le plus strict, que les jeunes s'y réunissent pour y passer une après-midi sportive. Leur situation est donc interpellante puisqu'ils n'ont aujourd'hui plus de lieu de rencontre. Ma question, M. le Bourgmestre, chers Collègues, est donc simple, M. l'Echevin, pourriezvous nous faire le point sur l'état d'avancement du dossier, l'état de collaboration avec les associations locales et les délais envisagés avant l'inauguration ? Je vous remercie pour votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci M. le Conseiller. M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Merci M. le Président, merci M. le Conseiller POURTOIS, merci pour votre interpellation qui me permet effectivement de faire le point sur ce dossier. Pour rappel, depuis de nombreuses années déjà, la Ville était à la recherche d'un terrain pour y installer une aire dévolue à la pratique du skate et d'autres sportifs urbains. Aujourd'hui, nous avons fait une très grande avancée dans ce dossier puisque nous sommes propriétaires du terrain. Celui-ci implanté à côté de la piscine du Grand Large nous permettra de compléter l'offre sportive du site. Après de nombreux contacts avec les représentants des jeunes, nous avons avec l'aide des services techniques et du service des Marchés Publics établi un cahier des charges afin de désigner un auteur de projet. Ce cahier des charges a été envoyé le 7 octobre aux deux candidats préalablement sélectionnés dans le cadre de l'appel d'offres et l'ouverture des offres a eu lieu ce 30 octobre. Celles-ci sont actuellement en cours d'analyse. En ce qui concerne les délais, l'auteur de projet aura 30 jours à dater de la commande pour déposer son premier dossier, s'en suivra ensuite la demande de permis et l'élaboration du cahier des charges pour la réalisation du projet. A ce stade encore, les jeunes seront sollicités. Une date de fin de chantier ne peut être avancée aujourd'hui mais tout est mis en œuvre pour que ce dossier soit finalisé dans les meilleurs délais. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir vers vous pour vous faire part de l'avancement de la procédure.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment M. l'Echevin. Nous passons alors aux interpellations. La première interpellation est celle de M. le Conseiller HAMBYE au sujet de montant des arriérés de factures.

<u>M. Guillaume HAMBYE, Conseiller</u>: M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames, Messieurs, voici quelques semaines, nous avons appris que plusieurs fournisseurs de notre ville qu'ils soient indépendants, entreprises, n'étaient plus payés. Si cela

est confirmé parce qu'évidemment, nous avons eu des échos, pourriez-vous nous donner le montant total des arriérés de factures au 1^{er} octobre 2014 et si confirmation en est, quel plan d'apurement comptez-vous leur proposer, dans quels délais et qui sera payé le premier en vertu de quel principe ? Merci d'avance.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci, M. l'Echevin LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Echevin: Merci M. le Bourgmestre, merci M. le Conseiller pour votre interpellation qui porte sur la question de savoir si cela est ou non confirmé et bien, je peux vous dire que « non », cela ne m'a pas été confirmé. Maintenant, si vous avez des cas particuliers, n'hésitez pas à m'en faire part, nous vérifierons sur pièces. En tout cas, à ce jour, tous les fournisseurs en ordre administrativement, on s'entend, sont payés et dans la mesure du possible, nous respectons le délai de 30 jours. C'est un délai qui est une véritable prouesse compte tenu des contrôles que nous réalisons dans l'administration. Je vous passerais bien entendu le détail de l'ensemble de ces contrôles mais vous conviendrez aisément avec moi qu'ils sont nécessaires à une gestion efficace de nos finances. Pour compléter votre information, vous devez savoir que lorsque les finances travaillent à flux tendu, nous émettons des billets de trésorerie qui nous permettent de tenir nos délais. Ainsi, le dernier billet de trésorerie qui a été tiré par le Collège – puisque nous parlions de taux tout à l'heure, c'est là que je voulais en venir – a été tiré à un taux de 0,264 %, voilà, comme cela, vous avez toute l'information, je pense nécessaire. J'en profite pour remercier les agents des finances pour leur efficacité et j'en ai terminé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment M. l'Echevin.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Bonne nouvelle, donc, à mon avis, les échos venaient peut-être d'autres chantiers où il y avaient des pouvoirs publics, voilà. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Retenons la bonne nouvelle. L'incident est clos. Je passe alors à une autre interpellation de vous-même M. HAMBYE au sujet de la fromagerie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Autant nous approuvons tous l'acquisition du 8 rue d'Havré, autant – je dirais – pas mal de questions subsistent quant aux modalités d'achat. En effet, ici même, dans cette même enceinte, M. DARVILLE, lors d'un précédent Conseil communal nous a fait part qu'il avait acheté le bâtiment sans l'avoir visité et donc, nous partons dans un cas particulier pour – je dirais – aborder une problématique plus générale. Et de ce cas particulier, nous sommes partis sur le cas de l'Hôtel de Police, où nous avons eu vent qu'il avait eu la présence d'asbeste et d'amiante dans le bâtiment. Voyant ces deux cas particuliers, nous nous sommes dits, est-ce que avant toute acquisition, par le Conseil communal, ne devrait-on pas – je dirais – joindre à toute décision d'acquisition par le Conseil

communal, par le CPAS, par la Régie communale autonome, par la Régie foncière ou tout autre institution, d'avoir un rapport précis, détaillé avec un ensemble – je dirais – une grille technique nous permettant de prendre position car comme vous le savez bien, le coût des rénovations devient bien plus important que le coût d'acquisition. Alors, cette fiche technique serait réalisée soit par le service Technique de la Ville de Mons, soit un bureau équivalent et mes collègues écolo insistent lourdement sur l'isolation, les toitures, le chauffage mais également et ce qui nous permet de rebondir sur une autre problématique, c'est que pour nous tant lors de l'achat, que lors des ventes des biens, nous estimons que les services de l'Urbanisme ne sont pas assez mis à contribution. Je vais vous donner l'exemple. J'étais encore sur la place de Ghlin la semaine dernière, il y a l'Hôtel de Police mais je trouverais utile et indispensable qu'un permis d'urbanisme soit introduit par la Régie foncière auprès du Service de l'Urbanisme pour construire 10 ou 20 logements en immeuble à appartements. Prenons l'exemple d'une mise en vente, l'ancienne école de la Porte du Parc, qui est l'ancien bâtiment des Archives de la Ville, on pourrait et je ne vois pas pourquoi on ne le fait pas, introduire un permis d'urbanisme pour la construction de logements et donc, qu'on ait une note faite par le service de l'Urbanisme quant aux possibilités de valorisation du bien immobilier en fonction du plan de secteur et du RCU, des différentes possibilités de lotissement et de construction. Voilà, c'est à partir de deux cas concrets plus ceux de Ghlin que je viens de citer, je souhaiterais qu'on rédiger un nouveau règlement communal qui nous permette à l'ensemble du Conseil communal d'avoir – je dirais – un avis éclairé et détaillé sur les dossiers d'achat ou de vente des bâtiments. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Merci M. HAMBYE, je vous remercie pour votre interpellation à ce sujet. Pour rappel, en mai 2014, suite à l'annonce de la cessation d'activité des établissements Vandoorne et de la vente du bâtiment du 8 rue d'Havré, le Collège a chargé le Notaire FRANEAU de l'estimation du bien et vous êtes vous-même notaire, vous savez que quand on fait une estimation, on fait une estimation en tenant compte de la valeur intrinsèque du bâtiment avec les qualités et les défauts. Afin de mener à bien sa mission, celui-ci a visité l'immeuble afin de nous fournir un rapport circonstancié. A son estime, la valeur du bien, en l'état, était de 215.000 euros. L'estimation tenait compte de divers facteurs tels que la situation ou l'état intrinsèque du bâtiment. Compte tenu des délais de procédure et de la surcharge de travail des services techniques, il n'était pas matériellement possible de leur demander de présenter un rapport détaillé du bien. En effet, un calendrier serré a été observé. En juillet, notre Assemblée a approuvé le principe d'acquisition du bien. En

septembre, des conditions strictes de location vous ont été soumises. En octobre, l'acquisition a été validée. Nous sommes revenus vers vous aujourd'hui pour l'attribution du commerce. Vous constaterez que tout a été mis en œuvre pour préserver le Centre-Ville d'une nouvelle cellule vide et pour permettre à la ville de percevoir un loyer dans les meilleurs délais. Ces éléments font aussi partie d'une bonne gestion de notre patrimoine. En dehors de ce contexte particulier à cette vente, l'avis des services techniques est toujours demandé afin que le Collège puisse prendre position en connaissance de cause.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Je commence à connaître M. DARVILLE et donc, j'admire toujours la façon dont il répond. D'abord, je relève avec doigté que le Collège nous confirme aujourd'hui que les services techniques de la Ville de Mons n'ont pas visité le bâtiment. Merci de le confirmer. Deuxièmement, j'avais posé une question pratique et technique, est-ce que pour l'Hôtel de Police, donc, le bâtiment d'ING, est-ce que même question, et je recommencerais la question, est-ce que la question de l'amiante avait été posée comme préliminaire à la négociation? Autrement dit, est-ce que les services techniques sont passés dans le bâtiment? On ne m'a toujours pas répondu. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Pour l'ING, je répondrais que c'est la Police qui s'en est occupée dans son autonomie légale. Oui, je sais bien mais si on transigeait sur la répartition des rôles des uns et des autres, vous seriez peut-être les premiers à nous le reprocher, donc, nous sommes très respectueux de l'indépendance des uns et des autres mais donc, voilà, en Conseil de Police, si vous êtes membre, il vous est loisible ou un membre de votre famille politique de poser la question et on demandera au Chef de Zone de bien vouloir y répondre. Puis-je considérer que l'incident est clos et qu'on peut passer. Oui.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: J'avais demandé qu'on ait un nouveau règlement pour imposer, excusez-moi mais je relis mon interpellation. Est-on d'accord d'avoir un règlement qui impose avant toute acquisition et toute vente, un rapport précis, détaillé au niveau technique. Est-ce concevable ou pas ? Merci de revenir et désolé de revenir à mon interpellation.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, c'est concevable mais encore une fois, outre le travail que les services techniques ont, moi, je n'ai pas suivi en détail l'acquisition du n° 8 mais tel qu'on me l'a expliqué, quand on a vu que c'était à vendre, on s'est dit « ouille, ouille », ne laissons pas le bâtiment tel quel, il faut absolument qu'il y ait une activité, c'est à deux pas de la Grand Place, il y avait une certaine urgence et donc, il y a un optimum à trouver entre l'urgence d'un côté et toutes les garanties que l'on veut prendre de l'autre, c'est clair que si on

a du temps devant nous, il faut faire toutes les garanties, toutes les visites possibles et toutes les expertises mais si cela passe sous notre nez, que quelqu'un d'autre l'acquiert alors que nous pensons que nous devrions l'acquérir, tant pis pour nous, voilà. Donc, on va faire examiner cette question-là. Oui.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Je terminerais simplement qu'il nous est revenu que l'autorité de tutelle aurait marqué un certain désaccord pour cette acquisition compte tenu de la situation financière, délicate dans laquelle la Ville de Mons est, sous plan de gestion et cela m'étonnait que vu les grandes intelligences qui existaient entre autres au budget et aux finances, qu'on n'ait pas relevé ce point. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ecoutez, nous n'avons pas connaissance consciente – si je vous le dis – aucun de mes collaborateurs ni le Directeur général n'en est conscient, donc, soit, c'est dans le courrier, qu'on ne l'a pas encore vu, soit, on va le recevoir, soit on le recevra jamais. S'il y avait quelque chose de cette nature, on y répondra, on verra. Vous, vous êtes déjà informé sur ce que la tutelle va nous dire ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: J'ai des sources venant de socialistes montois qui me l'ont dit, alors, sans doute, que vous n'êtes pas informé. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous feriez bien de venir chez moi. Bon, l'incident est clos. On passe au marchand de sommeil. Mme la Conseillère Marie MEUNIER.

Mme Marie MEUNIER, Conseillère: Merci. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers Collègues, les marchands de sommeil, ce pourrait être le titre d'un livre pour enfants. Hélas, le propos qui m'occupe aujourd'hui n'a rien d'innocent et ne fait rêver personne. Des annonces alléchantes laissent miroiter que pour un prix dérisoire, vous pouvez occuper le Taj Mahal. La réalité est tout autre: locaux minuscules, le plus souvent humides, mal ou non desservis en eau, en électricité ou en chauffage, le tout à prix exorbitant pour le bien loué. Les locataires, souvent des personnes en situation précaire, n'ont de ce fait pas toujours les moyens de faire valoir leur droit. Il s'agit ni plus ni moins d'un abus de faiblesse de locataires en détresse. Définissons ce qu'est un marchand de sommeil: c'est une personne qui met en location à un prix important une chambre ou un immeuble dans lesquels, pour la plupart, on n'y mettrait pas un chien. De plus, il font généralement partie de trafics plus vastes et de filières à rapport très lucratifs. Bref, de tout temps, il y a eu des exploitants de la misère humaine. Ceci nous démontre qu'il en existe toujours ici même au sein de notre ville. Les questions que je me pose sont les suivantes:

- Quelle stratégie le Collège met-il en place pour lutter contre ce phénomène ?
- Comment identifie-t-on les immeubles problématiques ?

- Comment la Cellule Logement travaille-t-elle et quelles procédures inflige-t-on lorsque des cas de marchands de sommeil sont avérés ?

La Ville de Mons doit envoyer un signal clair en termes de prévention, en termes d'action par nos services sociaux, en termes de répression mais aussi en termes d'urbanisme. Jeune mais pas dupe, je sais qu'il se trouve des victimes parmi ces locataires. Travaillons à ne pas les « victimiser » une seconde fois. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Merci Mme la Conseillère pour votre interpellation, c'est effectivement un sujet important et délicat pour lequel le Collège communal a mis en œuvre une politique ambitieuse depuis maintenant quelques années afin de mobiliser ces services particulièrement la cellule Logement, dont je tiens à saluer la qualité du travail et qui vise à mettre en place à la fois une politique de contrôle et de répression mais également une politique de prévention en la matière. Pour ce qui concerne, le premier aspect qui porte sur le contrôle et la répression, l'objectif du Collège est évidemment de pouvoir éradiquer au maximum les poches d'insalubrité qui se situent au sein de notre ville. Auparavant, il est vrai que la politique en matière de contrôle visait tout une série de bâtiments qui se situaient de manière éparse sur le territoire communal. Notre volonté depuis quelques années est de véritablement centraliser ces contrôles dans des quartiers dont la situation à pu se dégrader d'une manière plus profonde et c'est ainsi que nous avons dégagé des périmètres prioritaires notamment dans le quartier de la gare ou dans d'autres endroits qui nous ont permis de systèmatiser les contrôles à cet endroit et – je dirais – mettre un terme à la spirale infernale qui a pu être constatée dans certains de ces quartiers. J'insiste également pour évoquer la transversalité de ces contrôles puisqu'on va bien au-delà du contrôle de la cellule Logement, on travaille conjointement avec la cellule de l'Urbanisme avec la Police, avec de nombreux services qu'ils soient wallons ou fédéraux d'ailleurs et notamment des services tels que l'Inspection économique ou l'AFSCA puisqu'on dépasse le simple cadre des contrôles de logement pour s'attaquer également à la situation de commerces qui sont attenants à ces logements dans certains quartiers notamment dans le quartier de la gare et nous avons mis en place une plateforme interne, inter-services qui étudie l'état des lieux de ces contrôles régulièrement au sein de l'administration communale. Tout cela, nous amène à prendre des décisions qui sont parfois difficiles en matière d'arrêté d'inhabitabilité ou en termes d'amendes qui sont fixées par le Collège et imposées au contrevenant. L'objectif étant de donner un signal clair aux investisseurs et surtout aux propriétaires défaillants pour leur faire comprendre qu'à Mons, nous souhaitons du logement de qualité et que nous souhaitons que

les gens soient considérés avec toute la dignité qui leur est dû notamment en matière d'accueil dans les logements de notre ville. En termes de statistiques, pour vous donner quelques exemples très concrets, en l'espace de 17 mois, rien que dans le quartier de la gare, ce sont par exemple, 63 immeubles et 289 logements qui ont fait l'objet d'un contrôle. En plus, de tous les dossiers qui étaient déjà ouverts préalablement et c'est vous dire, rien qu'à travers ce quartier, l'intensité du travail qui a été réalisé par l'administration communale à travers la volonté du Collège. En matière de prévention, nous ne resterons pas les bras ballants, nous avons également adopté, c'était sous l'impulsion de Joëlle KAPOMPOLE lorsqu'elle était à l'Echevinat au sein du Collège, un règlement qui vise à vraiment freiner au maximum la division des maisons unifamiliales en adoptant des critères qui sont plus stricts que ceux imposés par les décrets wallons en la matière, l'objectif étant de lutter un maximum contre ce phénomène de « kotification » et de logements insalubres qui se développent dans de nombreuses villes et puis, par ailleurs, nous essayons de renforcer l'information citoyenne au mieux et c'est la raison pour laquelle le Collège avait édité d'ailleurs une brochure destinée à l'ensemble de la population rappelant à celle-ci notamment ses droits en la matière et les différents services auxquels tout un chacun peut recourir pour pouvoir bénéficier d'un contrôle permettant de – je dirais – renforcer les droits des locataires par rapport à des propriétaires défaillants. Voilà en quelques mots la stratégie qui est développée par le Collège depuis quelques années en la matière et qui porte tout doucement ces fruits.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. Mme la Conseillère, pour la réplique.

Mme Marie MEUNIER, Conseillère: Merci pour cet éclaircissement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci à vous. L'incident est clos. Nous passons alors à l'interpellation de M. le Conseiller, Yves ANDRE sur la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

M. Yves ANDRE, Conseiller: Merci. M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers Collègues, l'année dernière à l'occasion du Conseil communal de novembre, j'interpellais M. MARTIN, Bourgmestre ff à l'époque en vue de décerner le titre de citoyen d'honneur à Mlle Malala Yousafzai, militante des droits de la femme pakistanaise. Cette jeune pakistanaise, survivante des Talibans est le symbole même de cette lutte contre la violence faite aux femmes dans un pays où on ne peut pas dire qu'il fait bon d'être une femme. A l'époque, M. MARTIN m'avait répondu que cette distinction était réservée au citoyen ayant un lien avec la Ville de Mons. Depuis mon interpellation, Mlle Malala Yousafzai s'est vue décerner le 14 octobre le prix Nobel de la Paix.

Je me permets de penser que Mons, Capitale culturelle 2015, a raté à nouveau le coche de pouvoir utiliser la notoriété de ce titre en vue de faire avancer le schmilblick en termes de lutte contre la violence faite aux femmes. M. MARTIN avait proposé de travailler sur une motion de soutien que l'ensemble des groupes du Conseil communal pourrait approuver. J'avais alors sollicité la pose d'un geste fort à l'occasion de la journée du 25 novembre en apposant un grand nœud blanc sur la façade de l'Hôtel de Ville chaque année.

Il était prévu que le Service de l'Egalité des Chances analyse cette demande. Pourriez-vous me dire où en est l'analyse de cette proposition et quelles seront les actions symboliques que la ville mettra en place en vue de sensibiliser la population.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. M. le Président du CPAS, M. BARVAIS.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS: Merci M. le Bourgmestre, merci M. le Conseiller pour cette question. Effectivement, la politique de lutte contre les violences intrafamiliales est particulièrement les violences à l'égard des femmes restent une priorité du CPAS, de la Ville de Mons comme elle l'est également au niveau de la Région wallonne et ici, à Mons, il faut reconnaître que la collaboration notamment avec l'associatif et les services de police sont très efficaces à ce niveau-là. Donc, dans le cas de cette journée internationale, effectivement, nous organisons en plus une semaine d'action qui est organisé sur le territoire de la Ville et ce du 20 au 28 novembre. C'est organisé par la Commission « Le VIF... l'action! » et c'est encadré par le Service de Prévention et le Service Egalité des Chances du CPAS. Effectivement, il y aura une bâche à l'effigie du ruban blanc entre le 20 novembre et le 5 décembre qui sera apposée sur l'Hôtel de Ville mais nous avons programmé en plus des activités le vendredi 21 novembre, une intervention sur les violences liées à l'honneur, le 26 novembre, la présentation d'un nouvel outil pédagogique relatif aux répercussions de la violence conjugale sur les enfants, c'est une valise pédagogique à l'attention des professionnels et le 28 novembre, une distribution de rubans blancs et tenue de stands d'information sur la place du Marché aux Poissons mais nous ne nous sommes pas limités à ces actions puisque nous avons créé aussi du 17 au 28 novembre, la quinzaine des droits de l'enfant, c'est une organisation qui a été permise grâce à la collaboration de plusieurs personnes et nous avons d'ailleurs actuellement au pôle d'accueil, une exposition d'art-thérapie où 40 œuvres sont exposées d'une dizaine d'artistes qui ont été eux-mêmes victimes de violence intrafamiliale et qui ont trouvé cette expression artistique comme mode thérapeutique, je vous propose de venir la découvrir. Et notre collaboration n'en reste pas là puisque nous avons comme je vous l'ai fait parvenir une documentation sur cette quinzaine des droits de l'enfant victime de violence et nous complétons encore nos actions par une collaboration avec Amnesty International

notamment dans la campagne « Quand c'est non, c'est non » et « Mon corps, mes droits ». Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. Pour la réplique, je vous en prie, M. le Conseiller.

M. Yves ANDRE, Conseiller: Je tiens à souligner le travail d'une de nos collègues Conseillère communale socialiste en la personne de Michelle WAELPUT qui est très active dans le domaine depuis très longtemps et je tiens à vous remercier également pour la pose de ce symbole sur la façade de l'Hôtel de Ville parce qu'il y a beaucoup de travail qui se fait mais aux yeux du grand public, cela n'apparaît pas nécessairement toujours parce que si on ne passe pas par les lieux où cela se discute, où cela se réfléchit, où cela se travaille, on a parfois tendance à l'ignorer et le fait de poser cette bâche sur la façade attire beaucoup plus l'attention auprès d'un public qui au départ ne vient pas nécessairement vers ce genre de lieux de discussion. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci, c'est moi qui vous remercie. L'incident est clos. Nous passons alors à l'interpellation de M. le Conseiller, Yves ANDRE, sur la situation de l'école de Plein Air à la rue Henri Dunant. Je vous en prie.

M. Yves ANDRE, Conseiller: Merci le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers Collègues, depuis plus d'un an, on évoque la restructuration du patrimoine de la Ville de Mons et ce notamment suite à l'acquisition et à l'aménagement de l'ancienne caserne de Ghlin. L'un des bâtiments concernés par cette restructuration est l'ancienne école de Plein Air sis à la rue Henri Dunant. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer la mise en vente de ce bâtiment qui conduira sous peu au déménagement de l'école d'apiculture de Mons vers l'ancienne maison communale d'Obourg. Une rumeur court maintenant sur un changement de politique concernant ce bâtiment qui quitterait le patrimoine communal au sens large et trouverait une nouvelle affectation plus sociale. Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est exactement et à quelle affectation le bâtiment sera destiné dans le futur ? Merci. M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci, vous aurez droit à une réponse en cœur puisque l'Echevin M. DARVILLE et le Président M. BARVAIS vont vous répondre. M. DARVILLE. M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci M. le Président, merci M. ANDRE pour votre interpellation, comme vous le relevez dans votre note, la Ville de Mons doit à la demande du CRAC, restructurer une partie de son patrimoine suite à l'acquisition et à l'aménagement de l'ancienne caserne de Ghlin. Pareille démarche nous permettra de rembourser le prix d'achat de la caserne mais nous entrons là dans un autre débat qui a été ouvert tantôt par Mme MARNEFFE, et je me propose de faire le point sur les différentes ventes et sur ce dossier

CRAC début 2015 lorsque nous aurons voté le budget. En ce qui concerne l'ancienne école de Plein Air de la rue Dunant, force est de constater que depuis qu'elle est en vente malgré les nombreuses visites de candidats acheteurs, aucune offre ne nous est parvenu. Or, nous avons aujourd'hui, l'opportunité de procéder à un échange avec le CPAS contre des biens de valeur équivalent qui seront beaucoup plus faciles à vendre. En effet, nous récupérons, en grande partie, un terrain à la rue Eva Dupont, sur lequel existe déjà une option avant même qu'il ne soit mis en vente. Celle-ci devra donc pouvoir être réalisée dès la fin de la mise en concurrence. Pour ce qui est de la nouvelle affectation du bâtiment, je passerais la parole à mon Collègue, Marc BARVAIS, puisqu'il représente le futur utilisateur.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci, M. le Président.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS: Merci M. le Bourgmestre, donc, M. ANDRE, cette interpellation pourrait se conclure « le CPAS, le retour » puisqu'effectivement, avant que la Ville ne l'occupe pour les services de Plantations, c'est le CPAS qui utilisait ce bâtiment pour son service d'insertion socio-professionnelle pendant de nombreuses années, nous l'avons quitté pour être maintenant situé au niveau de la Cité du Coq, où les bâtiments sont plus adaptés pour les ateliers que nous constituons. Alors, si nous retournons au niveau du Plein Air, en fait, c'est parce que nous voulons y localiser tout notre service « Logement », il faut savoir que le service Logement qui est situé actuellement dans la périphérie de la rue du Joncquois et la rue des Guérites est un service qui a pris de l'ampleur progressivement ce qui fait qu'actuellement, le personnel et notamment le Service du VIF, dont je parlerais, sont localisés dans 9 bâtiments différents, ce qui fait évidemment des difficultés au niveau efficacité, donc, nous allons recentrer l'ensemble du service administratif « Logement », c'est-à-dire les logements d'urgence, de transit, d'insertion, d'intégration, cela veut dire une quinzaine de personnes qui travaillent à ce niveau-là. Au niveau des bâtiments, nous allons y localiser aussi le service VIF avec l'hébergement VIF, donc violence intrafamiliale qui se trouve actuellement à l'ancien, ce qu'on appelait l'Hôtel social qui n'est pas tellement adapté parce que nous voulons avoir un service avec des espaces qui sont modulaires pour s'adapter plus facilement à la composition des familles et aussi pouvoir y organiser une vie en communauté et alors, nous allons encore y localiser l'abri de nuit et notre service Patrimoine, c'est-à-dire le service d'intervention, donc, cela nous permet, premièrement d'augmenter l'efficience administrative, deuxièmement diminuer le coût de notre service et troisièmement, diminuer l'emprunte énergétique puisque nous avons notamment des subsides de la Politique des Grandes Villes pour cette année et très probablement aussi pour l'année prochaine qui nous permettront d'investir dans ce bâtiment.

<u>M. Elio DI RUPO, Bourgmestre</u>: Merci beaucoup. Je vous en prie, si, vous souhaitiez répliquer.

M. Yves ANDRE, Conseiller: Je voulais savoir s'il y avait déjà eu une information aux riverains puisque les riverains s'inquiètent des bruits qui courts sur l'utilisation notamment des garages qui se trouvent dans le fond, donc, dans le fond derrière le bâtiment, là où l'école d'apiculture stockait les ruches, il y avait une sorte d'ancien garage ou préau – je ne sais pas comment on peut appeler cela – il y a des bruits qui courts dans tous les sens et donc, de voir si on avait déjà informé les riverains de la destination des bâtiments et de ce qu'on allait y faire.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS: Donc, dans les garages qui se trouvent derrière, c'est justement les véhicules atelier qui seront localisés et un petit atelier d'intervention, donc, c'est vraiment le service Patrimoine qui se situe à ce niveau-là. C'est la seule chose qui est opérationnelle. Il faut savoir que la Police occupe encore les bâtiments puisque c'est là qu'il y a la piste de circulation et les classes. Ils devront dans les mois qui viennent, je suppose, d'ici, milieu de l'année prochaine, intégrer aussi la caserne Cabuy. C'est seulement à partir de ce moment-là que nous pourrons prendre possession de l'autre partie mais nous attendons d'avoir des plans et de pouvoir faire une réunion citoyenne dans les documents probablement dans le courant de février.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. Pas de réplique, l'incident est clos. J'en passe alors à l'avant-dernière interpellation, celle de M. le Conseiller John BEUGNIES au sujet de la suppression de l'opération Noctambus.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Merci. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers, Mesdames, Messieurs, le Ministre wallon des transports a multiplié les annonces il y a deux semaines concernant le budget des TEC qui va subir des économies estimées à 6 millions d'euros, outre, les augmentations éventuelles de certains tarifs, cela on n'en est pas encore certain, la SRWT a annoncé que le projet Noctambus serait abandonné. Le Ministre a ensuite corrigé le tir en indiquant que les trajets et les plages horaires seront modifiés et que les bus seraient gratuits le 31 décembre de 09h du matin jusqu'à la fin du Service classique donc en soirée et le 1er janvier depuis les départs matinaux des lignes de bus. Concrètement, cela signifie que premièrement, les lignes spéciales n'existeront plus et deuxièmement, les bus nocturnes ne circuleront plus alors que c'est justement pendant la nuit du Réveillon qu'ils sont utiles en matière de sécurité routière. Quoi qu'il en soit, nous voulons rappeler que l'opération Noctambus est un véritable succès depuis maintenant 26 ans et permet à des milliers de voyageurs de faire la fête en toute sécurité. Pour

rappel, les accidents de voiture restent une des premières causes de mortalité pour les plus jeunes et ils seraient irresponsables de ne pas persévérer dans les efforts entrepris ces dernières années pour faire reculer le nombre d'accidents sur nos routes. Nos questions, M. le Bourgmestre, sont donc : la Ville de Mons a-t-elle été consultée par la SRWT ou par le ministre wallon des transports à propos des modifications éventuelles du projet Noctambus ? Si tel est le cas, quel a été le contenu de ces consultations ? A défaut, la Ville de Mons compte-t-elle interpeller le Ministre compétent pour exiger le maintien du projet Noctambus et en particulier des services spéciaux ? Il en va de la sécurité de nombreuses et nombreux jeunes et moins jeunes de notre belle ville de Mons. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin: Oui, merci M. le Bourgmestre. En effet, nous sommes en tout cas membres du Collège et moi-même très sensibles et inquiets quant à cette position prise par la SRWT. Nous n'avons pas été contacté et n'y informé de cela via la SRWT. En ce qui concerne 2015 comme vous l'avez dit donc les lignes seront bien gratuites le 31 et le 1^{er} janvier. Les raisons invoquées sont essentiellement à titre financières, en effet, le partenaire ETHIAS n'a plus voulu réitérer cette opération, donc, nous allons contacter le Ministre Antonio à ce sujet et voir qu'elle est sa position mais dans l'état actuel des choses, nous n'avons pas été contacté et nous adhérons à votre crainte mais bon voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. le Conseiller.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Oui, merci, évidemment, nous serons attentifs à cela mais est-ce qu'éventuellement vous pouvez nous faire savoir quels seraient les résultats de ce futur contact et alors on pensait aussi que finalement s'il n'y avait pas de solution, on se demandait si la Ville ne pourrait pas financièrement intervenir pour quelques lignes spéciales nocturnes puisqu'elle le fait déjà par exemple en termes de transport intramuros et c'est une très bonne chose, éventuellement, voir si budgétairement, c'est possible, finalement, 2,3 lignes vraiment très fréquentées et nocturnes quoi, c'est une suggestion.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci pour la suggestion. L'incident est clos. Dernière interpellation, Mme Catherine MARNEFFE au sujet du stationnement sauvage. Oui, c'est cohérent avec tout ce que vous avez dit tout à l'heure.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Tout à fait M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous écoute avec grande attention.

<u>Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère</u>: Donc, comme le groupe Ecolo l'a déjà évoqué à plusieurs reprises dans ce Conseil mais également lors de cette législature. La question du stationnement dans le Centre-Ville et à proximité est d'une haute importance par rapport aux

questions du vivre-ensemble, de revitalisation commerciale ainsi que par rapport aux questions de multi-modalité et de mobilité scolaire. Pour prendre en compte l'ensemble de cette problématique, les leviers à activer restent la tarification progressive et la durée limitée en fonction de la proximité du Centre-Ville. Ces principes doivent cependant s'appuyer sur une planification globale, rigoureuse et cohérente des zones de stationnement y compris zones de livraison, zones bleues, zones riverains et emplacements avec PMR et ce, sans tomber dans des réponses individualisées au gré des demandes particulières. Ceci étant dit, la question qui nous préoccupe aujourd'hui est celle du stationnement sauvage. Que ce soit, rue de Nimy, avenue Maistriau, rue des Clercs, rue d'Enghien, rue des Gailliers, rue des Compagnons, le long de la Grande Voirie (chacun y ajoutera les exemples qu'il connaît), nous constatons une réelle impunité des stationnements sur les trottoirs, les pistes cyclables, les emplacements PMR, les zones de livraison ou encore en double file. De telle manière, qu'il est moins risqué financièrement de se stationner de manière sauvage que sur un emplacement payant sans payer. Au-delà de la polémique sur le recouvrement des amendes administratives, il faut reconnaître que cette politique de deux poids, deux mesures, nuit à l'objectif de mobilité fixé par la tarification progressive et pénalise le trafic, les piétons, les usagers faibles et les cyclistes. Face à ce constat, pouvez-vous nous exposer la stratégie mise en place ? Envisagezvous de poursuivre une stratégie prévente par la mise en place de mobilier urbain dissuasif ? Ou de déployer avec les agents sanctionnateurs des politiques informatives plus répressive en cas de récidive avec enlèvement des véhicules qui pénaliseraient les autres véhicules ? Pouvez-vous nous fournir des statistiques sur les enlèvements de véhicules par rapport aux véhicules ne s'étant pas acquitter de taxes de stationnement ? Enfin, pouvez-vous nous donner un agenda par rapport au très attendu plan de stationnement et plan communal de mobilité au sujet duquel il nous paraîtrait pertinent de clarifier avec le SPW la démarche à entreprendre ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. Quelques éléments de réponse qui sont complémentaires à ce dont on a parlé tout à l'heure. Oui, dans toute la mesure du possible, vous le voyez, la Ville de Mons installe du mobilier urbain adapté pour limiter le stationnement sauvage et d'une manière générale, je partage votre opinion sur le fait qu'il faut être rigoureux à cet égard. On a mis – vous avez vu – des barrières range-vélos à la rue de Nimy, on pose des potelets, rue de la Clef, des Capucins, des Fripiers notamment, donc, il y a un grand effort, alors, pour ce qui concerne la politique dite répressive, on partage votre sentiment par rapport à l'encombrement notamment des pistes cyclables par des stationnements sauvages et une attitude désinvolte voire incivique parfois. Les espaces de

livraison ne sont pas toujours respectés et les emplacements pour les personnes à mobilité réduite, à cet égard, vous devez savoir – et je le rappellerai au Chef de Zone – que je demande que l'on enlève avec un camion grue, qu'on enlève la voiture, donc, quand quelqu'un se stationne sur un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite, mon instruction, c'est de faire en sorte qu'on enlève la voiture parce que c'est insupportable, c'est totalement inacceptable, donc, il y a déjà d'une manière générale, il y a parfois n'importe quoi mais dès que la voiture gêne d'une manière dangereuse l'écoulement de la circulation ou les cyclistes, il y a de quoi agir mais quand c'est sur les emplacement PMR, je trouve que c'est encore plus grave. En matière de verbalisation dans l'intramuros, nous adoptons une politique qui est sévère, croyez-moi. A ce titre, la zone de Police engage quotidiennement trois agents de Police. Statistiquement, nous avons plus de 1.700 constats policiers qui sont comptabilisés depuis le début de l'année 2014. Pour le moment, les contrôleurs civils ne peuvent pas verbaliser mais il y a une réflexion à la Ville en cours pour voir un peu si tous les types d'infraction ne peuvent pas être verbalisés par les agents communaux, là, il faudrait voir si alors, les infractions de roulage peuvent être prises dans les sanctions administratives communales, nous y travaillons. Je rajoute que le Conseiller en mobilité, notre Conseiller est en contact avec la Région wallonne. D'une manière générale, il y a une réunion d'ailleurs en décembre du Comité de pilotage de ce plan.

Monsieur l'Echevin vous voulez rajouter quelque chose.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin: Non. Je pense que vous avez été complet.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Je vous en prie, pour la réplique.

<u>Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère</u>: Je ne pense avoir entendu de réponse par rapport à tout ce qui est plan communal de mobilité ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: On y travaille. Oui, je t'en prie.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin: En ce qui concerne le plan communal de mobilité, c'est une question récurrente, donc, comme M. le Bourgmestre l'a signalé, le Conseiller en mobilité, donc, à pris contact avec la Région wallonne, dans le courant du mois de décembre, il va y avoir une réunion qui sera composé d'un comité de pilotage pour ce plan-là. Il va y avoir un bureau d'études qui va être désigné, on va faire le diagnostic de ce qu'il y a, les solutions qu'on peut apporter et ensuite, on reviendra vers vous si vous posez encore la question mais j'imagine que vous allez encore la poser et donc, en ce qui concerne la durée, je pense qu'il faudra attendre fin 2016. Ils nous ont dit qu'il fallait deux années pour mener à bien ce dossier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Par rapport au stationnement sauvage, j'espère qu'effectivement, cette stratégie paiera parce que je trouve dans le cadre de Mons 2015, des voitures qui sont garées sur le parvis de Saint-Elisabeth, sous la nouvelle œuvre d'art, cela ferait particulièrement mauvais effet, il y a d'autre endroits où c'est également le cas et par rapport évidemment à tous les autres usagers, je pense qu'il est grand temps que des mesures soient prises. Je pense également que ce sera important d'avoir un petit rappel aussi au niveau des services de Police que quand ils sont en intervention évidemment, je peux comprendre qu'ils puissent être garé de façon la plus urgente possible mais il arrive aussi de voir un policier qui va dans un magasin pendant sa pause et le véhicule de police qui est garé sur le trottoir, je trouve qu'en termes exemplatifs, il y a quand même mieux et ce sont des choses qu'on peut constater de façon récurrente. Par rapport au plan communal de mobilité, je suis contente d'entendre enfin quelque chose qui signifie qu'il y a un avancement, donc, effectivement, il y a diagnostic à réaliser et je pense que c'était l'étape préliminaire qui était à mettre en place avant de réaliser ce plan communal, ce diagnostic, il aurait quand même pu commencer dès le début de la législature, j'étais déjà intervenue sur le plan communal de mobilité début 2013, je pense qu'on aurait pu gagner 1 an 1/2, donc, bon, si les choses avancent, c'est une bonne chose et on verra à l'autopsie, fin 2016 alors.

<u>M. Elio DI RUPO, Bourgmestre</u>: Merci pour votre réplique. Mes chers Collègues, ainsi se termine la séance publique, je remercie le public attentif.

La séance à huis clos s'ouvre avec 42 présents.

Sont absents: M. DUPONT, Mme NAHIME, M. Fr. HAMBYE.

92^e Objet : <u>PERSONNEL ADMINISTRATIF</u>

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une employée d'administration. GRH/AD/PA

ADOPTE – 97^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Prolongation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à un chef de service administratif. GRH/AD/PA

ADOPTE – 98^e annexe

Par 42^e suffrages sur 42 votes valables,

c) Réaffectation définitive, suite à une commission de reclassement d'un agent au Cadre du personnel définitif de la Ville de Mons (SIPP). GRH/HH/Cadres 2014

ADOPTE – 99^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/4418

ADOPTE – 100^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

e) Désignation d'une graduée spécifique en comptabilité à titre définitif. GRH/HH/PA

ADOPTE – 101^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

f) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une employée d'administration. GRH/HH/PA

ADOPTE – 102^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

g) Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à une employée d'administration GRH/SH/14828

ADOPTE – 103^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

h) Démission honorable d'une employée d'administration définitive. GRH/SC/PA

ADOPTE – 104^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

i) Transfert d'une attachée spécifique (Architecte) du cadre des Services Techniques vers le Cadre de la Régie foncière. GRH/AD/PA CadresRF

ADOPTE – 105^e annexe

j) Désignation d'un chef de bureau administratif à titre définitif. GRH/HH/PA/CBA1

REMIS

k) Désignation d'un chef de bureau administratif à titre définitif. GRH/HH/PA/CBA2

REMIS

1) Désignation d'un chef de bureau administratif à titre définitif. GRH/HH/PA/CBA3

REMIS

m) Désignation d'un chef de bureau administratif à titre définitif. GRH/HH/PA/CBA4

REMIS

n) Désignation d'un chef de bureau administratif à titre définitif. GRH/HH/PA/CBA5

REMIS

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

93^e Objet : <u>Personnel des Bibliothèques</u>. Octroi d'une interruption de carrière à mi-temps, dans le cadre de l'assistance médicale, à une bibliothécaire. GRH/MR

ADOPTE – 106e annexe

94^e Objet : <u>PERSONNEL OUVRIER</u>

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Démission honorable d'un ouvrier qualifié électricien. GRH/SH/5006

ADOPTE – 107^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à un brigadier-magasinier. GRH/SH/12055

ADOPTE – 108e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Mise en disponibilité, pour cause de maladie, d'un ouvrier qualifié (conducteur d'engins). GRH/SH

ADOPTE – 109^e annexe

95° Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Fin d'un congé à temps plein accordé à un ouvrier non-qualifié pour exercer des fonctions au sein d'un Cabinet. GRH/AD/APE

ADOPTE – 110e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à mi-temps, à une attachée spécifique. GRH/AD/APE

ADOPTE – 111^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Modification de l'interruption de carrière octroyée à un employé d'administration. GRH/SC/APE

ADOPTE – 112^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à une employée d'administration. GRH/HH/APE

ADOPTE – 113^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

e) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/HH/APE

ADOPTE – 114^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

f) Mise à disposition auprès du CPAS, d'un Coordinateur de sécurité-santé. GRH/HH/APE

ADOPTE – 115^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

g) Fin d'un congé à temps plein accordé à un ouvrier non-qualifié pour exercer des fonctions au sein d'un Cabinet. GRH/AD/APE

ADOPTE – 116^e annexe

96^e Objet : <u>SERVICE INCENDIE – PERSONNEL</u>

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Prorogation de la validité de la réserve de recrutement de sapeurs pompiers professionnels chauffeurs. SI Recrutement

ADOPTE – 117^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Adoption de la convention de mise à disposition d'un gradué spécifique en comptabilité établie entre la Prézone Hainaut Centre et la Ville de Mons. SI PZO/PZO+/Conv.PZO-Ville Personnel

ADOPTE – 118e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Démission honorable d'un chef opérateur Centre 100. SI

ADOPTE – 119^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Démission honorable d'un sapeur-pompier professionnel. SI

ADOPTE – 120^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

97^e Objet : Désignation des représentants de la Ville de Mons au sein des instances de l'Office du Tourisme 2013-2018. Modifications. Tourisme3/A

ADOPTE – 121^e annexe

98° Objet : <u>ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES</u>

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. Education

4038(2)/4039/4062/3646(2)/4053(2)/4095

ADOPTE – de la 122^e à la 130^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Fixation des prestations des maîtres spéciaux d'éducation physique pour l'année scolaire 2014-2015. Education 1263

ADOPTE – 131^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtres spéciaux d'éducation physique. Education 3802(2)/3943

ADOPTE – de la 132^e à la 134^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Octroi d'un congé pour prestations réduites pour raisons thérapeutiques à une institutrice primaire définitive. Education 8089

ADOPTE – 135^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

e)Fixation des prestations des maîtres spéciaux de seconde langue pour l'année scolaire 2014-2015. Education 103

ADOPTE – 136e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

f) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtres spéciaux de seconde langue. Education

4100/3695/3435/4101

ADOPTE – de la 137^e à la 140^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

g) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtres de seconde langue. Education

4100/3695(2)/4101(2)/4056

ADOPTE – de la 141^e à la 146^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

h) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion orthodoxe pour l'année scolaire 2014-2015. Education 1633

ADOPTE – 147^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

i) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale de seconde langue. Education 4055

ADOPTE – 148e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

j) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse spéciale de seconde langue. Education 4055

ADOPTE – 149^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

k) Mise en disponibilité par perte partielle de charge d'une maîtresse spéciale de religion orthodoxe. Education 3201

ADOPTE – 150^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

1) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. Education

3519-3630-3741-3750-3737-3650-4050-3772

ADOPTE – de la 151^e à la 158^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

m) Désignation d'une maîtresse spéciale en psychomotricité organique, à titre temporaire dans un emploi vacant, à dater du 01/10/2014. Education 3916

ADOPTE – 159^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

n) Ecartement d'une institutrice maternelle à titre définitif dans le cadre des mesures de la protection de la maternité. Education3505

ADOPTE – 160^e annexe

99^e Objet : <u>ACADEMIE DE MUSIQUE</u>

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Désignation d'un professeur de déclamation à titre temporaire dans un emploi non vacant. Education 7593

ADOPTE – 161^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Désignation de professeurs d'art dramatique à titre temporaire dans un emploi non vacant. Education 7621/7624

ADOPTE – 162^e et 163^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Nomination d'un professeur de flûte traversière à titre définitif. Education 7589

ADOPTE – 164^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Nomination d'un professeur de guitare à titre définitif. Education 7604

ADOPTE – 165^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

e) Nomination de professeurs de piano à titre définitif. Education 3646/7605

ADOPTE – 166e et 167e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

f) Suppression d'un congé pour prestations réduites et remplacement par l'octroi d'un détachement pédagogique en vue d'exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement artistique supérieur à un professeur d'art dramatique. Education 3427

ADOPTE – 168e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

g) Désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant. Education 7619

ADOPTE – 169^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

h) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant. Education 7622

ADOPTE – 170^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

100^e Objet : Adaptation de la liste des membres de la Commission de Sauvegarde du Patrimoine funéraire. Service des Inhumations

ADOPTE – 171^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2014 Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL : Le Directeur général ff,

Le Bourgmestre-Président,

Ph. LIBIEZ. E. DI RUPO.